



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	1
Discours de M. Rajaratnam (Singapour)	1
Discours de M. Vårvik (Norvège)	4
Discours de M. Montiel Argüello (Nicaragua)	9
Discours de M. FitzGerald (Irlande)	12
Discours de M. Barreiro (Paraguay)	16

Président : M. Leopoldo BENITES (Equateur).

En l'absence du Président, M. Ramphal (Guyane), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. RAJARATNAM (Singapour) [interprétation de l'anglais] : Tout d'abord, permettez-moi, en mon nom personnel et au nom de ma délégation, de présenter nos félicitations au Président à l'occasion de son élection unanime à la présidence de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale. Sans aucun doute, c'est à sa profonde connaissance des affaires internationales et à la vaste expérience qu'il a tirée de son étroite association aux travaux de notre organisation qu'il doit son élection unanime.

2. Je voudrais également m'associer aux autres orateurs qui ont rendu hommage à son prédécesseur, le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Pologne, M. Stanisław Trepczyński, pour la façon éclairée dont il a dirigé les délibérations de l'Assemblée.

3. Une tâche très agréable et assez fréquente consiste à saluer la venue de nouveaux Membres. C'est un rappel salutaire du fait que les pronostics quant à l'inutilité croissante de l'Organisation des Nations Unies ne sont pas largement partagés et que, en dépit de toutes les faiblesses de notre organisation, la plupart des nations pensent que sans elles les relations internationales seraient lourdes de dangers plus grands encore.

4. Cette année, nous avons admis trois nouveaux Membres. Le premier, les Bahamas, s'est joint à nous parce qu'il a accédé à l'indépendance, et je tiens à le féliciter, ainsi que le peuple des Bahamas, de son nouveau statut.

5. L'admission de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande marque l'heureux règlement de ce qui a été le problème le plus délicat et le plus difficile à résoudre qui se soit posé en Europe depuis

plus de deux décennies. Pour la première fois depuis des siècles, la paix est plus assurée qu'elle ne l'a jamais été dans l'histoire si tourmentée du continent européen. Des conflits et des désaccords profonds pourront certainement se produire, mais leur solution par le recours aux armes est une crainte qui a maintenant reculé dans le domaine des choses peu plausibles. A toutes fins pratiques, les Européens pensent qu'ils ont enfin déclaré toute guerre entre eux hors la loi.

6. Je voudrais avoir l'assurance que cette heureuse perspective s'ouvre également pour le tiers monde. Le massacre, la mort et la destruction n'ont pas encore pris fin dans les régions les moins développées du monde, comme cela a été le cas pour l'Europe. Depuis 1945, une grande partie du tiers monde a été en proie à des conflits violents. On a estimé que 95 p. 100 des grandes et des petites guerres qui ont eu lieu depuis 1945 se sont déroulées dans les régions sous-développées du monde. Elles sont allées des guerres anticolonialistes et des guerres d'intervention aux insurrections, aux guerres civiles, aux guerres de libération et aux conflits entre pays du tiers monde. Loin de diminuer, ces conflits ont eu tendance à s'accroître au cours de la dernière décennie et ils ont pu avoir lieu — et ils ont lieu — en grande partie grâce aux armes toujours plus coûteuses fournies ou vendues par le monde développé.

7. Certains des points cruciaux de notre ordre du jour, qui reviennent devant nous d'année en année, ont trait à des conflits violents dans le tiers monde. Le plus grave est le conflit arabo-israélien. Bien qu'elle ait grandement favorisé les perspectives de paix globale et atténué les pressions de la guerre froide sur les nations les plus faibles, la détente entre les grandes puissances n'a cependant en rien accru les espoirs de paix au Moyen-Orient.

8. Dans le passé, j'ai déjà dit quelle était la position de mon gouvernement face au conflit du Moyen-Orient. Je le répète aujourd'hui, mais avec le sentiment croissant que réitérer sa position ne changera en rien les positions inébranlables des parties directement intéressées à ce conflit. Etant donné que la détente entre les grandes puissances empêche le conflit arabo-israélien de devenir un *casus belli* entre elles, elles ne se trouvent pas soumises aux mêmes pressions que dans le passé pour prendre d'importantes initiatives pour mettre fin à ce conflit qui se prolonge.

9. Comme ce fut le cas pour les deux Républiques allemandes, pour le Viet-Nam et pour les différends et les rivalités entre les grandes puissances, l'initiative doit venir essentiellement des parties au conflit. Ce que devraient être ces nouvelles initiatives au Moyen-Orient, seules les parties intéressées peuvent le déterminer, et tout ce que nous pouvons faire, conscients de nos limitations, c'est faire en

sorte, par notre conduite, de ne pas exacerber ce tragique et interminable conflit.

10. Mais, avant que de telles initiatives puissent être sérieusement prises, il y a deux obstacles qui doivent être surmontés. Le premier est psychologique. Aussi longtemps que les parties au conflit pensent que la guerre, et non pas la négociation, permettra en fin de compte de résoudre leur problème, la paix restera hors de notre portée. Le deuxième obstacle a trait aux principes fondamentaux. Avant qu'une négociation sérieuse puisse s'engager, il faut que l'on ait la claire garantie que le règlement sera conforme aux principes fondamentaux de notre organisation. Il ne saurait être porté atteinte à l'intégrité territoriale des Etats en cause et à leur sécurité en tant que prix d'un règlement. Toute négociation fondée sur un concept de vainqueurs et de vaincus est vouée à l'échec.

11. Dans le cas de l'Afrique du Sud, de la Namibie, de la Rhodésie, des possessions portugaises en Afrique et des autres problèmes n'ayant pas trouvé de solution et qui figurent à notre ordre du jour, les minorités blanches doivent encore être convaincues que, si elles ne concluent pas un accord avec les populations noires dépossédées de ces régions du monde, elles auront à faire face à une révolution du type viet-cong. Aussi longtemps qu'elles ne comprendront pas que telle est la seule option qui s'impose à elles, la persuasion et les résolutions de l'Assemblée, bien qu'elles puissent inspirer la prudence à ceux qui violent les principes, ne convaincront cependant pas la minorité blanche dominante que la satisfaction des aspirations des populations noires est la seule solution rationnelle.

12. Telles sont certaines des questions qui harcèlent le tiers monde et qu'un accord entre les grandes puissances a, pour la plupart, laissées sans solution et ne pourra sans doute pas résoudre. Bien que nous nous félicitions de cet accord, y voyant une contribution positive à la paix mondiale et à l'établissement d'un ordre rationnel sur la scène internationale, nous ne devons pas oublier que cette détente n'est que ce qu'elle est : une simple détente entre les grandes puissances assurant que leurs conflits ne connaîtront pas d'escalade et ne dégèreront pas en des confrontations mutuelles annihilant leurs intérêts réciproques, et que le délicat équilibre des forces non plus que leurs intérêts généraux ne seront mis en cause par les problèmes et les conflits que connaissent les plus petites nations. Cette vision quelque peu restreinte est un correctif nécessaire à l'euphorie que semble avoir engendré dans l'esprit de certains d'entre nous l'accord entre les grandes puissances. Cet accord n'a pas en vue — sauf peut-être de façon fortuite — la possibilité de résoudre les difficultés et les problèmes des petites nations.

13. Bien sûr, cet accord atténue les pressions dues à la guerre froide auxquelles tant de petites nations se sont trouvées soumises au cours des deux dernières décennies et auxquelles elles ont dû céder contre leur gré, ou auxquelles elles ont réussi à échapper par certaines manoeuvres nécessaires bien que parfois condamnables. En ce sens, cette détente entre les grandes puissances permet aux pays du tiers monde d'échapper provisoirement aux tensions de la guerre froide et leur donne une plus grande liberté pour résoudre par eux-mêmes leurs problèmes sans cesse croissants.

14. Nos problèmes — c'est-à-dire les problèmes du tiers monde — se multiplient dans des proportions qui risquent d'échapper à tout contrôle, et nombre d'entre eux dépassent en importance ceux qui, par le passé, nous ont inspiré des discours si fleuris. Aujourd'hui, par exemple, le spectre de la famine hante de nombreuses régions du tiers monde. Les espoirs qu'avait fait naître la "révolution verte", grâce à quoi l'on espérait que la famine disparaîtrait du monde en voie de développement, ont été déçus. Près de la moitié de la population mondiale souffre aujourd'hui de la faim, nous dit-on, alors que la population du globe doit augmenter d'environ un milliard d'âmes au cours des 10 prochaines années. L'augmentation démographique et la faim se produisent principalement dans le tiers monde, et c'est là aussi que l'accroissement de la population, rendu possible par les progrès économiques, sociaux et sanitaires, a multiplié la somme de la misère humaine. En dépit d'un taux de croissance acceptable, le chômage dépasse dans de nombreux pays le taux de la croissance économique et atteint, dans certains d'entre eux, jusqu'à 20 p. 100. Malgré les résultats très importants obtenus dans la lutte contre l'analphabétisme, il existe aujourd'hui, dans le tiers monde, 100 millions d'analphabètes de plus qu'il y a 20 ans. La crise rurale que connaît le tiers monde se trouve aggravée par une crise urbaine qui ne fait que s'étendre. Les pays développés connaissent eux aussi leur crise urbaine, mais celle-ci est d'un ordre différent de celle qui sévit dans les villes du tiers monde. Les villes du tiers monde sont en train de devenir des camps de réfugiés pour les pauvres de la campagne que la terre ne peut plus nourrir et pour les jeunes campagnards ambitieux qui découvrent, trop tard et avec amertume, que les villes ne peuvent offrir que des possibilités limitées pour ceux qui n'ont que des qualifications rurales d'ordre général. Les villes demandent des qualifications urbaines, et ceux qui ne possèdent pas ces qualifications sont acculés au crime et à la violence. Les villes du tiers monde sont maintenant ce qu'il est convenu d'appeler des villes accidentelles, qui ont acquis une importance numérique sans fonction économique correspondante. Politiquement et socialement, les villes du tiers monde sont des bombes politiques à retardement.

15. Tous ces problèmes découlent principalement d'une croissance démographique incontrôlée qui, paradoxalement, est aggravée par des mesures sociales et économiques progressistes mais prises un peu au hasard, par un accroissement des denrées alimentaires, et par une modernisation des institutions qui ne s'accompagne pas d'une modernisation des esprits. Ainsi, la triste vérité est que cette population devance toujours la croissance économique et que, par conséquent, si le tiers monde ne restreint pas de façon sévère la croissance démographique, la croissance économique et les mesures humanitaires peuvent parfaitement aboutir non pas à un plus grand bien-être mais à une misère accrue.

16. Ainsi donc, cette détente que nous connaissons maintenant, cette diminution des pressions de la guerre froide nous donnent l'occasion de considérer de façon plus attentive que par le passé ces problèmes fondamentaux qu'il nous faut résoudre, sinon tous les autres problèmes resteront sans règlement. Certes, les problèmes économiques et les problèmes démographiques sont moins spectaculaires; ils ne se prêtent pas à des effets de rhétorique mais, pour les milliards d'affamés qui,

aujourd'hui, se demandent d'où viendra leur prochain repas, pour l'autre milliard qui attend dans les coulisses de voir ce que donnera la trente-huitième session de l'Assemblée générale, les beaux discours que nous pourrions prononcer ici ne feront qu'alimenter une colère et un désespoir grandissants.

17. Le fait n'en demeure pas moins que notre population s'accroît de façon catastrophique, et cela pourrait être le départ d'une nouvelle guerre froide, aussi intense et peut-être plus dangereuse que la guerre froide idéologique à laquelle nous avons essayé de faire face au cours des trois dernières décennies et qui, peut-être, a disparu à jamais maintenant. L'accroissement démographique, les besoins insatiables des pays développés ont fait se lever le spectre de l'épuisement de nos ressources naturelles. On se lamente devant la crise de l'énergie, devant la crise hydraulique; on parle de pénuries de viande, de poisson, de céréales et d'un certain nombre de matières premières stratégiques. On peut se demander évidemment si nous ne sommes pas déjà arrivés, ou si nous n'allons pas arriver bientôt, à une telle crise. Il suffit que de nombreuses nations estiment qu'en raison de l'accroissement de leurs populations elles sont entrées dans une ère de pénurie des ressources naturelles pour que, aussi longtemps que leur conviction sera réelle, cela affecte leur comportement politique.

18. Etant donné que l'on ne pratique plus la conquête de terres appartenant à d'autres peuples afin d'en acquérir et d'en contrôler les ressources, comme cela se faisait dans le passé, et que, à la longue, cela n'est plus rentable, la mer, qui couvre plus de 70 p. 100 de la surface du globe, est considérée de plus en plus comme le nouvel Eldorado. Certains prétendent qu'il y a plus de richesses dans la mer que sur terre. Cette thèse, qui pour le moment n'est pas étayée par les faits, montre le genre de fièvre que peut engendrer la hâte à conquérir les richesses de la mer. Aujourd'hui, l'humanité tire 25 p. 100 de ses protéines, environ 17 à 19 p. 100 de son pétrole et 6 p. 100 de son gaz, de la mer. Bien que les minéraux extraits aujourd'hui du fond des mers ne représentent que 2 p. 100 du minerai produit sur terre, certains estiment à plusieurs milliards de tonnes les boues et les nodules contenant du manganèse, du fer, du cuivre et du nickel.

19. La mer peut, à n'en pas douter, devenir la frontière économique de demain et la source éventuelle de conflits aussi sanglants que ceux qu'a connus la surface de la terre au cours de l'histoire de l'humanité. Jusqu'à présent, l'océan est resté pour sa plus grande part un *no man's land* et était par conséquent le bien de tout le monde, tout simplement parce que l'homme n'avait pas les moyens d'exercer effectivement son emprise sur la mer et de l'exploiter. Aujourd'hui, beaucoup de nations ont ces moyens ou pensent les avoir.

20. C'est pourquoi je pense que les hommes dont les ancêtres ont abandonné la mer il y a des millions et des millions d'années se tournent aujourd'hui à nouveau vers la mer pour y reproduire sans doute tous les actes de folie et de stupidité qu'ils ont commis en se distribuant la terre. Peu de gens savent que les premiers conflits dans la bataille pour la possession de la mer ont déjà commencé. Des navires de guerre naviguent au large des rivages d'Asie, d'Afrique et des Amériques pour affirmer ou revendiquer des titres de

possession. Des différends beaucoup plus graves se sont produits au large des côtes d'Islande. Des différends se sont également manifestés contre les pêches excessives et l'anéantissement éventuel de certaines espèces de la faune marine, notamment les baleines. La Cour internationale de Justice a été invitée récemment à se prononcer sur le droit de la France de procéder à des essais d'armes nucléaires dans le Pacifique. La pollution de la mer par la navigation, le déversement de déchets industriels et l'enfouissement de déchets nucléaires — en fait, la tendance croissante à faire de la mer la poubelle de l'humanité — sont des sources potentielles de conflit.

21. Il y a, de plus, l'importance que l'on attache traditionnellement à la mer comme voie de communications, théâtre de commerce et de guerre. Les routes commerciales reliant les nations sont toujours essentiellement maritimes. Les transports maritimes représentent 78 p. 100 du volume du fret commercial international et 68 p. 100 du fret en terme d'argent. Le transport maritime est encore de nos jours la forme de transport la moins coûteuse et il semble qu'il doive le rester avec le développement des supertankers et la conteneurisation.

22. Il est également remarquable qu'au cours des dernières années les grandes puissances aient, une fois encore, insisté sur la puissance maritime comme l'un des moyens les plus efficaces de manifester leur puissance et d'exercer une influence en temps de paix. Etant donné que la mer, dans sa majeure partie, est dépourvue de frontières nationales, il existe un élément de force qui permet d'encercler le globe avec une relative aisance. Celui-ci comprend les sous-marins nucléaires, équipés de missiles à têtes multiples et à longue portée, et fortifiés par des silos et des installations militaires posées dans les fonds marins et dirigées par des moyens électroniques très sensibles.

23. Ainsi, je crois que nous sommes entrés dans l'ère de la politique océanique et de l'économie océanique. Les enjeux sont immenses et les conflits qui peuvent surgir de la politique océanique seront sans doute les problèmes les plus importants qui harceleront à l'avenir les Nations Unies. Le droit de la mer n'est pour le moment pas plus développé que ne l'est la vague simplicité du décalogue. Il n'existe pratiquement pas de texte régissant l'exploration et l'exploitation de ces ressources au-delà des limites de la juridiction nationale. Le droit régissant le domaine de la juridiction nationale n'a pas d'autre fondement que les proclamations arbitraires et de nouvelles bulles papales.

24. En même temps, on reconnaît que le simple concept de la liberté des mers, énoncé aux XVII^e et XVIII^e siècles par des juristes et des savants éminents, tels que Hugo Grotius, nécessite une interprétation nouvelle et doit être précisé à la lumière des réalités présentes.

25. La politique et l'économie océaniques sont essentiellement de nouvelles manifestations de puissance auxquelles nous devons apprendre à faire face. Elles constituent un territoire inexploré dont les sentiers peuvent conduire à des voies sans issue et à des précipices dangereux comme à des pâturages et des bois rassurants. Il y a un proverbe chinois qui dit que tout voyage commence avec le premier pas et que ce premier pas décide de la destination. Ainsi, si le premier pas que nous accomplissons lors de la future

troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui doit commencer cette année, nous jette dans les jungles d'un affrontement stérile et même dans des conflits ouverts, alors, comme cela s'est produit pour la répartition de la terre, la découpage de la mer peut voir son histoire s'écrire dans le sang. Si la tendance de chaque Etat riverain est de s'emparer de ce qui est à sa portée en se fondant sur le concept que la possession revient au premier occupant, alors la mer risque de devenir en fin de compte la possession d'une poignée de nations riches et puissantes disposant des capacités techniques et des armes nécessaires pour affirmer avec succès la sinistre proposition qui dit que "la puissance confère le droit".

26. L'autre façon d'envisager les choses est de traiter les océans comme le patrimoine commun de l'humanité, des Etats riverains comme des Etats dépourvus de littoral, des nations pauvres comme des nations riches, des nations développées comme de celles qui le sont moins. Je comprends que la mise en oeuvre de ce même idéal, qui doit être en définitive un idéal pratique, en des politiques détaillées, élaborées de telle façon qu'elles servent les intérêts différents et spéciaux de tant de nations, n'est pas du tout quelque chose de simple. Mais il sera dans l'intérêt réel et à long terme des nations plus petites et plus faibles de ne pas perdre de vue le fait que, si les richesses de la mer ne profitent pas équitablement à tous, alors il est dans la nature des choses qu'elles ne profitent inéquitablement qu'à ceux qui sont riches, puissants et techniquement équipés pour enclorre la mer comme une propriété privée ou à ceux qui revendiquent des droits et privilèges particuliers sur les richesses des océans simplement du fait de leur situation géographique accidentelle. L'approche rationnelle du problème de la mer n'est pas dépourvue de risques ni de difficultés, mais il est plus facile de les affronter que ceux que suscite la course effrénée au découpage des mers.

27. M. VÅRVIK (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de la délégation norvégienne, j'ai l'honneur de féliciter chaleureusement M. Leopoldo Benites à l'occasion de son élection à la présidence de cette assemblée. Je puis l'assurer de l'entière coopération de ma délégation dans ses tâches importantes.

28. Nous nous réunissons à un moment où les relations internationales sont marquées par une tendance générale au rapprochement et à la détente. Du fait de ce processus de détente et de normalisation, cette assemblée vient d'accueillir la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande en tant que membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies. J'aimerais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer la satisfaction de mon gouvernement de voir les deux Etats allemands et les Bahamas participer maintenant pleinement aux travaux de notre organisation.

29. Le processus menant à la normalisation et à la détente a été particulièrement encourageant dans les relations entre l'Est et l'Ouest. Les tendances qui se sont fait jour globalement aussi bien que sur le plan européen, les intérêts des grandes puissances ainsi que les aspirations européennes ont agi de concert pour préparer le terrain en vue d'examiner les questions en suspens au moyen de conversations dans différentes instances et à différents niveaux. Le rapprochement entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, l'Accord

quadripartite sur Berlin et les traités entre la République fédérale d'Allemagne et les Etats d'Europe de l'Est sont des contributions particulièrement précieuses au processus conduisant à la normalisation des relations et à la diminution des tensions en Europe.

30. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe confirme encore que ce processus positif se poursuit. Mon gouvernement considère qu'il est particulièrement important que cette conférence permette à tous les Etats intéressés de la région, grands ou petits, de s'engager activement dans les efforts tendant à la diminution des tensions, à la sécurité et à la coopération. Nous considérons que la Conférence n'est pas une fin en soi mais qu'elle constitue une amorce importante à une nouvelle phase multilatérale de négociations entre l'Est et l'Ouest qui, nous l'espérons sincèrement, mènera progressivement vers des relations plus stables et fondées sur la coopération en Europe.

31. Le processus de détente en Europe n'en est toutefois qu'à son tout début. Il n'a pas eu, jusqu'alors, d'effets directs sur le haut niveau des armements et il n'a pas amené de solution aux causes sous-jacentes de conflit. De la détermination et une volonté politique ferme seront donc nécessaires pour faire progresser cette tendance à la sécurité et à la coopération. Il y a un lien très étroit entre la détente politique d'une part et les mesures concrètes concernant le contrôle des armes et le désarmement de l'autre. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et les négociations prochaines sur la réduction des forces en Europe centrale représentent des mesures importantes dans la bonne direction. Mon gouvernement appuie pleinement et activement ces mesures.

32. Quant à la question plus vaste de la nécessité de déployer de nouveaux efforts en vue du contrôle des armes et du désarmement, ma délégation fera plus tard une présentation complète du point de vue norvégien sur ces questions vitales. Pour l'instant, je me bornerai à mettre en relief l'importance que mon gouvernement attache à la nécessité d'associer tous les Etats — et en particulier tous les Etats dotés d'armes nucléaires — aux négociations actuelles et à venir sur le contrôle des armes et le désarmement.

33. Pour en revenir à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, mon gouvernement a déclaré à maintes reprises que cette conférence devrait se fonder sur une philosophie généreuse et ouverte et faire en sorte que la coopération accrue entre les Etats participant à la Conférence bénéficie aussi aux pays en voie de développement et à la communauté mondiale. Je suis convaincu qu'il est du plus haut intérêt pour l'Europe et pour le monde entier que le processus qui a commencé en Europe se poursuive. J'espère sincèrement que ce processus servira d'exemple et contribuera à l'établissement de relations plus stables, à un renforcement de la sécurité et à une coopération plus complète entre tous les Etats représentés ici.

34. Malheureusement, ces tendances générales à la détente et au rapprochement ne se manifestent pas dans toutes les parties du monde. Aujourd'hui, à cette assemblée générale qui est la sixième depuis la guerre des six jours, mon gouvernement regrette profondément que la situation au Moyen-Orient soit telle que l'on ne s'est pas encore

rapproché d'une solution pacifique. La communauté internationale ne doit pas permettre à cet état de choses assez dangereux de se prolonger. Nous devons lancer un appel à toutes les parties directement intéressées et aux grandes puissances — lesquelles ont une responsabilité spéciale — pour qu'elles déploient tous les efforts possibles pour sortir de l'impasse actuelle et pour se rapprocher d'une solution globale, comme le prévoit la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Mon gouvernement estime que les principes fondamentaux figurant dans cette résolution constituent encore la meilleure base pour une paix juste et durable dans la région : l'acquisition de territoires par la force est inacceptable; chaque Etat de la région doit avoir le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; et il faut dûment tenir compte des droits des Palestiniens.

35. S'agissant toujours de la situation au Moyen-Orient, je voudrais rendre hommage au travail effectué par le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [UNRWA] et son personnel. Il faut que tous les pays Membres fassent en sorte de fournir à l'UNRWA une base financière plus solide pour son travail qui est important non seulement d'un point de vue humanitaire mais encore dans un contexte politique. En Norvège, nous attachons une importance toute particulière aux aspects progressistes de son travail, particulièrement dans le domaine de l'éducation.

36. J'en viens maintenant à l'Asie du Sud-Est. Mon gouvernement est profondément déçu du fait que, malgré les accords conclus, les parties au conflit en Indochine n'ont pas encore créé les conditions qui garantissent le droit des peuples d'Indochine de déterminer librement leur propre avenir. Il est absolument nécessaire de déployer d'autres efforts à cette fin. Le sort incertain des prisonniers politiques civils doit nous préoccuper profondément, tous autant que nous sommes. Nous demandons instamment, pour des raisons humanitaires, que tous les prisonniers soient libérés et rapatriés là où ils le désirent.

37. La situation en Afrique du Sud, où une grande partie de la population africaine se voit encore nier son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, constitue un autre aspect décourageant de la situation actuelle dans le monde.

38. En avril de cette année, la Norvège a eu l'avantage d'être l'hôte de la Conférence internationale d'experts pour le soutien des victimes du colonialisme et de l'*apartheid* en Afrique australe, tenue à Oslo, conférence organisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine. La Conférence elle-même n'a pas émis de recommandations formelles, mais elle a souligné un certain nombre de propositions pour un plan global d'action en vue de la solution des problèmes de l'Afrique australe. Ces propositions seront présentées à l'Assemblée générale lors de cette session. Nous espérons que l'Assemblée accueillera favorablement le rapport de la Conférence d'Oslo et l'examinera dans un sens positif. La délégation norvégienne participera pleinement à la suite qui sera donnée à la Conférence, et ce d'une manière réaliste et constructive.

39. La position générale de mon gouvernement en ce qui concerne les problèmes de l'Afrique australe est bien connue. Nous continuerons d'apporter notre appui aux peuples opprimés qui luttent pour l'indépendance, l'autodétermination et la libération. Notre aide humanitaire ainsi que toute autre forme d'aide économique aux mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'unité africaine seront accrues.

40. Conformément aux principes généraux guidant notre politique étrangère, nous aurions préféré que ce processus de libération de l'Afrique australe adopte des formes pacifiques grâce aux négociations. Nous comprenons toutefois que, lorsque l'une des parties refuse constamment de négocier, les possibilités d'une solution pacifique sont réduites à néant et que, tôt ou tard, la lutte armée devient inévitable. Dans les cas où les portes de la négociation sont encore ouvertes et utilisables, nous ne saurions trop recommander qu'on les emprunte avant qu'il ne soit trop tard.

41. L'opinion mondiale a été horrifiée par les récents comptes rendus des atrocités commises par les forces portugaises au Mozambique. Mon gouvernement regrette profondément que le Gouvernement portugais ait rejeté les propositions qui lui ont été présentées par un certain nombre de gouvernements, y compris le mien, en vue de permettre que ces atrocités fassent l'objet d'une enquête confiée à une commission internationale impartiale, dont la composition serait très large, et qui serait placée de préférence sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Ce refus du Gouvernement portugais ne peut qu'accroître les préoccupations causées par ces comptes rendus.

42. Ces comptes rendus ont aussi renforcé notre conviction qu'il faut mettre un terme à cette guerre et au régime colonial portugais. Il nous est difficile de comprendre que le Portugal, dans cette partie du XX^e siècle, et contrairement à d'autres anciennes puissances coloniales, ne réalise pas combien il est futile de combattre l'élan irrésistible des peuples coloniaux vers l'indépendance et la justice. Nous lançons un appel au Portugal afin qu'il abandonne sa politique coloniale et qu'il accepte de négocier avec les représentants des mouvements de libération, reconnaissant ainsi le droit des peuples africains à l'autodétermination, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

43. En venant maintenant au sous-continent indien, la Norvège se félicite des accords récemment conclus entre les trois pays de la région sur le rapatriement des prisonniers de guerre et l'échange des personnes déplacées. L'application de ces accords demandera des ressources financières considérables que la communauté internationale devra contribuer à réunir. La Norvège, quant à elle, est prête à fournir les fonds nécessaires.

44. Nous espérons que les accords conclus ouvriront la voie à la normalisation des relations entre les trois pays ainsi qu'avec le monde extérieur. Une telle normalisation servirait les intérêts du sous-continent et du monde dans son ensemble. Nous espérons que le Bangladesh prendra place cette année dans notre organisation.

45. Nous croyons comprendre que cette assemblée aura un débat complet sur la question coréenne. Mon gouvernement estime que les deux gouvernements coréens devraient être invités à prendre part à cette discussion, sans conditions préalables. Bien que les résultats des conversations bilatérales entre la Corée du Nord et la Corée du Sud n'aient pas été jusqu'à présent trop encourageants, les contacts directs établis entre eux ainsi que la tendance générale à la détente internationale devraient favoriser des progrès dans la question coréenne. Le rôle joué par les Nations Unies en Corée devrait maintenant être adapté à l'évolution actuelle. Cela devrait être fait d'une façon ordonnée qui ne mettrait pas en cause les bases juridiques et politiques de la politique suivie jusqu'à présent par les Nations Unies en Corée. Nous devrions aussi constamment tenir compte du fait que le but fondamental de nos discussions et de nos décisions est de favoriser la paix et la détente dans la péninsule coréenne.

46. La Norvège et les autres pays nordiques ont maintenant normalisé leurs relations avec les deux gouvernements coréens. J'aimerais réitérer, du haut de cette tribune, le souhait exprimé par les ministres des affaires étrangères des pays nordiques dans les communiqués publiés à l'issue de leurs rencontres d'Oslo et de Stockholm cette année qu'autant d'Etats que possible normalisent leurs relations avec les deux gouvernements coréens afin que ceux-ci puissent jouer le rôle qui leur revient dans la communauté internationale.

47. J'aimerais maintenant en venir à quelques problèmes plus généraux auxquels notre organisation se trouve aujourd'hui confrontée.

48. Le Secrétaire général nous a rappelé dans son dernier rapport [A/9001/Add.1] que les gouvernements ont une tendance à poursuivre, aux Nations Unies, leurs buts étroitement et strictement nationaux, sans tenir compte de l'Organisation en tant que telle. Nous devrions tous nous considérer comme visés par cette mise en garde et sans aucun doute consacrer plus de temps et d'énergie au renforcement de notre organisation. Notre objectif devrait être une organisation mondiale forte et vigoureuse qui serait la base principale d'un système de droit international et de sécurité collective globale.

49. Des propositions ont été faites visant à une révision générale de la Charte. Que cette dernière soit loin d'être un document parfait est vrai sans nul doute. En revanche, on peut difficilement constater l'existence d'un besoin véritable d'une révision générale. La Charte s'est révélée un instrument souple. Grâce à une interprétation progressiste et pragmatique, il devrait être possible à l'avenir d'imprimer aussi un élan dynamique à notre organisation.

50. La Norvège a toujours appuyé le principe de l'universalité. Si les Nations Unies veulent aujourd'hui jouer le rôle d'une organisation mondiale efficace, elles devraient être ouvertes et représentatives et non pas fermées et exclusives. A notre avis, il ne sert à rien d'exclure un pays quelconque de la participation aux travaux des Nations Unies. Cette considération d'ordre général devrait même s'appliquer à un Etat Membre ne remplissant pas ses obligations en vertu de la Charte ou des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. S'agissant aussi de tels pays, il est essentiel que nous préservions, pour la commu-

nauté mondiale, les importants moyens d'influence et de persuasion qui s'attachent à la qualité de membre des Nations Unies.

51. Dans les nombreuses institutions spécialisées des Nations Unies, il existe une coopération technique très large dont la valeur est très grande pour tous les pays membres. Au cours des récentes années, toutefois, nous avons constaté une tendance accrue à l'introduction de questions politiques dans ces travaux. Nous comprenons bien entendu que ces organisations ne peuvent s'isoler complètement des courants et des événements politiques contemporains, mais nous devrions cependant faire en sorte que les travaux de ces nombreuses agences spécialisées ne soient pas entravés par l'introduction inopportune de questions politiques. De telles questions ne devraient pas être examinées au sein des institutions spécialisées mais plutôt renvoyées au principal organe politique des Nations Unies, l'Assemblée générale, aux fins de discussions.

52. L'évolution des Nations Unies a mis en lumière certaines contradictions fondamentales ainsi que certains paradoxes dans les structures de l'Organisation. J'aimerais attirer l'attention de cette assemblée sur l'une de ces caractéristiques.

53. En principe, la Charte interdit d'intervenir dans des questions qui relèvent de la juridiction nationale d'un Etat Membre. En même temps, les Nations Unies ont pris l'engagement de travailler en faveur du respect, pour tous, des droits de l'homme; or, cela ne peut être fait sans s'ingérer dans ce que l'on considère traditionnellement comme "les affaires intérieures". A maintes et maintes reprises, nous avons constaté que les Etats invoquent "les affaires intérieures" lorsque l'attention est attirée sur la violation des libertés et droits de l'homme fondamentaux. Le Secrétaire général, dans son dernier rapport, a indiqué à juste titre que la protection des droits de l'homme est un des domaines où la crédibilité de l'Organisation est particulièrement précaire [*ibid.*, p. 5]. Tous les Etats devraient comprendre que les incidences causées par les violations des droits de l'homme dépassent les frontières nationales et influencent de façon plutôt négative non seulement les relations entre les nations, mais aussi le climat international en général. De telles violations, partout où elles se produisent, concernent par conséquent la communauté internationale dans son ensemble et ne peuvent être considérées comme de simples affaires intérieures.

54. A cet égard, je désire dire aussi quelques mots au sujet des récents événements qui se sont produits au Chili. A la suite d'élections libres et démocratiques, il y a trois ans, Salvador Allende a reçu pour mandat de gouverner le Chili sur la base d'un programme progressif et réformiste visant à la justice sociale. Or, il vient d'y être mis fin par l'emploi de la force. Ainsi, les espoirs de millions de personnes ont été déçus. Nous regrettons profondément cette situation et nous demandons que la démocratie soit rétablie au Chili.

55. Nous sommes également préoccupés par les rapports relatifs aux mauvais traitements et aux persécutions que subissent les partisans du Gouvernement du président Allende, au Chili. La communauté internationale a le droit de demander que les droits de l'homme soient respectés et

que tous les prisonniers politiques soient immédiatement libérés.

56. Je passerai maintenant à quelques questions précises qui doivent être discutées à la présente session de l'Assemblée générale et auxquelles la Norvège attache une importance particulière. La première de ces questions porte sur le terrorisme international [point 94].

57. Les graves problèmes que cause le terrorisme international sont d'une nature globale et doivent par conséquent être traités au sein des Nations Unies ou d'autres organisations mondiales.

58. Pour être franc, je dirai que nous avons été déçus des résultats des travaux accomplis à présent par les Nations Unies dans ce domaine. À notre avis, la plus haute priorité possible devrait être accordée par les Nations Unies à l'effort visant à l'adoption de mesures efficaces tendant à combattre le terrorisme. D'importants progrès vers une action internationale coordonnée devraient être faits au cours de cette session de l'Assemblée générale.

59. Nous nous rendons compte qu'il faudra beaucoup de temps pour parvenir à un large accord international sur la prévention de toute forme de terrorisme, et que ce sera un processus difficile. La meilleure façon de résoudre la question serait peut-être de traiter des différentes catégories d'actes de terrorisme international et des problèmes connexes dans des conventions séparées ou dans d'autres instruments internationaux. La Norvège appuiera toute proposition tendant à ce que l'Assemblée, en priorité, élabore une convention sur la protection des diplomates [point 90]. Une telle convention, comme les conventions relatives à la sécurité aérienne, qui ont été ratifiées par les pays nordiques ou auxquelles ces pays ont accédé, constituerait la base d'un combat global contre les actes précis de terrorisme.

60. Lors de la rédaction de conventions ou autres instruments internationaux dans ce domaine, nous devrions tenir compte des points suivants : tout d'abord, ces conventions devraient refléter la compétence exclusive du Conseil de sécurité en matière de sanctions; ensuite, ces conventions ne devraient pas se prêter à une interprétation selon laquelle elles puissent être considérées comme allant à l'encontre de la lutte légitime des mouvements africains de libération pour l'indépendance et la liberté. Nous reconnaissons pleinement que, conformément à la décision prise à la vingt-septième session de l'Assemblée générale [résolution 3034 (XXVII)], les causes profondes du terrorisme international doivent être étudiées. Je voudrais cependant souligner que l'étude de ces causes, ou tout autre étude telle que, par exemple, celle de la définition du terrorisme international, ne devrait, en aucun cas, retarder l'élaboration de mesures efficaces contre le terrorisme international.

61. Qu'il me soit permis maintenant de passer à un autre sujet auquel l'Assemblée devrait également donner une haute priorité. Je veux parler de la question des droits de l'homme lors de conflits armés [point 54].

62. La Norvège continuera de jouer un rôle actif dans les travaux des Nations Unies et des conférences d'experts

gouvernementaux de la Croix-Rouge tendant à réaffirmer et à développer les règles juridiques internationales concernant la protection des droits de l'homme lors de conflits armés. Nous appuyons l'initiative prise par le Conseil fédéral suisse à l'effet de convoquer une première session d'une conférence diplomatique sur cette importante question, à Genève, en 1974¹. Des situations nouvelles et complexes de conflits, guérillas et contre-guérillas, guerres techniques et électroniques, exigent que l'on étudie la question de l'amélioration de la protection juridique des civils, des prisonniers et des combattants impliqués dans ces sortes de conflits. De nouvelles limites juridiques doivent être imposées à l'utilisation d'armes et de systèmes d'armes susceptibles de provoquer des souffrances inutiles, de frapper au hasard ou de provoquer des changements d'ordre écologique. L'applicabilité des Conventions de Genève de 1949 devrait être confirmée pour ce qui est de toutes sortes de conflits armés, y compris les guerres de libération nationale.

63. Les Nations Unies ne sont pas seulement une organisation chargée du maintien de la paix et de la sécurité, mais elles ont également été conçues comme devant être un instrument de coopération et de solidarité internationales, dans les domaines économique et social, et dans une perspective globale. Le progrès économique et social, l'accès aux ressources et à leur consommation impliquant l'amélioration du niveau de vie des peuples du monde les plus dépourvus, devraient constituer l'une des tâches principales des Nations Unies aujourd'hui. Cependant, nous devons admettre que, dans ce domaine, la communauté mondiale, jusqu'à présent, n'a fait qu'un très modeste effort. Le fossé qui sépare les pauvres des riches de ce monde s'élargit sans cesse et cette situation risque de constituer, pour l'avenir, une source très grave de conflit. Je crois que nous devrions reconnaître qu'aucun de nos pays, dans sa politique pratique, n'a paru disposé à admettre toutes les conséquences de cet élargissement constant du fossé qui sépare les pays industrialisés et les pays en voie de développement, de même que des disparités croissantes qui se manifestent entre les pays développés et à l'intérieur de ceux-ci. Nous nous trouvons ici en face d'une situation qui exige un changement radical de notre façon de penser et des sacrifices bien supérieurs à ceux que les pays industrialisés et les quelques privilégiés des pays en voie de développement ont consenti à faire jusqu'à présent. Au cours des prochaines années, nous aurons la tâche importante de convaincre l'opinion publique de nos pays de la nécessité de tels sacrifices.

64. Une attention particulière devrait être accordée aux pays les moins développés. De plus, il y aura lieu de prendre dûment en considération la volonté des pays bénéficiaires de poursuivre une politique de justice sociale et économique.

65. La Norvège partage l'opinion récemment exprimée dans différents organismes internationaux, notamment au Comité de la planification du développement, selon laquelle le processus de développement devrait comprendre, outre les éléments économiques, certains éléments fondamentaux d'ordre social, tels que l'alimentation, la santé et l'instruction.

¹ Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés.

66. La Norvège a pleinement appuyé la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)]. En ce qui concerne l'objectif quantitatif, mon gouvernement a décidé d'exclure les transferts privés de la cible de 1 p. 100 des transferts totaux, parce que de tels transferts sont composés de divers éléments et aussi parce que les gouvernements ont une influence limitée sur le volume de ces transferts. La considération de l'endettement croissant des pays pauvres a joué un rôle important à cet égard.

67. Le Gouvernement norvégien, avec l'approbation de notre parlement, a établi une nouvelle série de principes fondamentaux et une nouvelle cible quantitative pour notre coopération au développement. La Norvège se propose d'atteindre l'objectif de 1 p. 100 du produit national brut, en 1978, pour l'assistance officielle au développement. Une partie de cet objectif est constituée par un apport de 0,7 p. 100 du produit national brut en 1975, ainsi qu'il est stipulé dans la Stratégie internationale du développement. Sauf quelques précisions d'ordre secondaire, aucune condition n'est portée à cette assistance qui doit être fournie sur une base de subvention. En outre, la Norvège se propose de faire passer 50 p. 100 de son aide par le canal d'organisations multilatérales.

68. En ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales exhaustives qui viennent de s'ouvrir officiellement à Tokyo, je tiens à réaffirmer que mon gouvernement entend leur accorder son plein appui. Les avantages pour l'économie mondiale dans son ensemble d'une expansion du commerce international grâce à la réduction des tarifs et d'autres barrières douanières sont très évidents. Toutefois, le but plus large de ces négociations ne saurait être atteint si nous ne tenons pas également compte de la position des pays auxquels, vraisemblablement, la suppression des barrières douanières ne profitera pas. Si l'on veut que les pays en voie de développement en profitent dans une mesure raisonnable, il faudra sans aucun doute s'attaquer autrement, et avec plus d'imagination, aux problèmes commerciaux.

69. L'année prochaine sera l'Année mondiale de la population. J'espère que la Conférence mondiale de la population actuellement envisagée mènera à un programme d'action susceptible de rapprocher l'humanité de la solution du problème fondamental du contrôle de l'explosion démographique. Si nous n'y parvenons pas, nos efforts concertés pour créer sur cette planète des conditions de vie acceptables seront probablement voués à l'échec. Cette question est aussi étroitement liée à celle du désir bien légitime de l'être humain de vivre une existence décente et de bénéficier de conditions acceptables d'alimentation, de santé, de logement et d'enseignement. En fait, il s'agit là des droits de l'homme et de la liberté et de la dignité de l'être humain.

70. Enfin, je voudrais parler de la question du droit de la mer. Je m'abstiendrai, dans mon intervention d'aujourd'hui, d'entrer dans le fond du problème, mais je voudrais toutefois souligner la nécessité d'une solution urgente pour tous les problèmes touchant le droit de la mer. Nous devons en tenir compte lorsque, plus tard au cours de cette session, nous passerons en revue, comme le prévoit une résolution adoptée l'an dernier [résolution

3029 A (XXVII)], la décision concernant la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

71. De plus en plus, les progrès rapides de la technique moderne posent des problèmes nouveaux eu égard à la protection et à la répartition des ressources marines et au milieu marin en général. Ces problèmes, auxquels tous nos gouvernements s'attaquent chaque jour, comportent, en l'absence de solutions internationales convenues, les germes d'un conflit international.

72. Dans ce contexte, la conférence envisagée sur le droit de la mer est également liée à la paix mondiale. Il est donc indispensable qu'elle parvienne à des solutions susceptibles de recueillir l'appui le plus large possible à des solutions qui tiennent compte des besoins des divers groupes d'Etats.

73. De l'avis du Gouvernement norvégien, l'une de ces solutions devrait être l'adoption de la proposition visant à instaurer une zone économique limitée à 200 milles marins, à l'intérieur de laquelle l'Etat côtier aurait des droits souverains sur les ressources naturelles et qui garantirait en même temps le droit de libre navigation et de libre survol dans la zone. A notre avis, seule une solution de ce genre constituerait une base suffisante pour la gestion efficace des ressources et tiendrait compte de la nécessité d'adjuger l'exploitation des ressources naturelles de façon à garantir suffisamment les intérêts des populations côtières. Les droits conférés à l'Etat côtier pour un pareil traité devraient toutefois, pensons-nous, s'assortir de l'obligation correspondante d'exercer ces droits de façon à assurer que les ressources vivantes ne soient pas compromises par la surexploitation, en contraignant à cette fin l'Etat côtier à coopérer avec les organisations régionales et mondiales appropriées.

74. Il importe en outre de se rappeler qu'un traité sur les zones économiques ne suffirait pas en soi pour établir de telles zones. Il ne ferait qu'assurer une base juridique reconnue pour leur établissement, et ce, dans la seule mesure où l'on n'irait pas à l'encontre d'accords régionaux ou bilatéraux. Il appartiendrait à chaque Etat côtier, le cas échéant, de décider dans quelle mesure il souhaite faire usage de ce droit, compte tenu de ses intérêts et des circonstances. Le traité en question n'exclurait donc pas des accords régionaux et bilatéraux visant à répondre aux circonstances particulières prévalant dans une région donnée.

75. Pour ce qui est des ressources naturelles du fond des mers au-delà des limites de la juridiction nationale, de l'avis de mon gouvernement, c'est seulement en créant une autorité internationale forte et dotée de larges pouvoirs de réglementation que l'on pourra valablement régler la question. La Norvège se déclare fermement en faveur de l'idée que l'étendue internationale du lit des mers est "le patrimoine commun de l'humanité", et souhaite que le nouveau mécanisme international qui s'en occupera soit établi de façon à tenir compte dans toute la mesure possible de cette notion. Et cela doit être fait avant que le départ ne soit donné pour une course effrénée aux ressources en question. Après, il sera trop tard.

76. Partant de l'idée générale que l'Etat côtier devrait se voir accorder une juridiction étendue sur les ressources

naturelles de la région côtière, le Gouvernement norvégien a admis les raisons qui avaient amené l'Islande à décider d'étendre la limite de ses zones de pêche. L'Islande dépend à tel point de la pêche côtière pour survivre que nous comprenons fort bien qu'il lui ait semblé difficile d'attendre l'issue de la prochaine conférence sur le droit de la mer. Nous sommes heureux de constater que des accords provisoires ont été conclus ou sont sur le point de l'être grâce à des négociations pacifiques entre l'Islande et plusieurs autres pays, dont la Norvège. Nous espérons sincèrement que les conditions nécessaires seront bientôt créées pour la reprise des négociations sur des accords similaires entre l'Islande et le Royaume-Uni afin de faire cesser un conflit extrêmement regrettable qui risque de troubler l'atmosphère générale et la stabilité de la région.

77. M. MONTIEL ARGÜELLO (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Après avoir salué de la façon la plus respectueuse notre président provisoire, il m'est fort agréable de commencer mon intervention, en qualité de président de la délégation du Nicaragua, en félicitant M. Leopoldo Benites, qui a été élu Président de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale. A ses grandes qualités personnelles, à sa longue expérience des travaux de l'Organisation, il faut ajouter le fait qu'il représente un pays, l'Equateur, qui occupe une place de choix dans notre affection à tous. Sa désignation honore l'Amérique latine tout entière.

78. Au même titre, je voudrais féliciter M. Stanisław Trepczyński, de la façon remarquable dont il a présidé la session de l'Assemblée générale de l'année dernière.

79. Je désire également féliciter le Secrétaire général, dont les efforts inlassables pour atteindre les objectifs de notre organisation méritent d'être reconnus et appréciés à leur juste valeur.

80. Je viens devant cette instance mondiale en tant que représentant d'un pays qui, il y a neuf mois, fut la victime d'un tremblement de terre qui a quasiment détruit sa capitale.

81. Cette douloureuse tragédie a été l'occasion d'un élan de solidarité humaine qui s'est manifesté par l'aide si noble, si généreuse et si opportune qui nous a été fournie par des organisations internationales, des gouvernements et des particuliers. A tous, nous voulons apporter le témoignage de gratitude du peuple et du Gouvernement du Nicaragua qui jamais n'oublieront ceux qui leur ont tendu la main dans leur dure épreuve.

82. En particulier, je tiens à dire au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, que le peuple nicaraguayen n'oubliera jamais l'intérêt qu'il a témoigné, les démarches qu'il a entreprises et le souci constant dont il a fait preuve face à la tragédie qui a frappé notre pays. Nous le remercions également d'avoir eu la clairvoyance de choisir, pour diriger l'assistance à notre pays, son excellent collaborateur, le Secrétaire général adjoint, M. Bradford Morse.

83. Je ne pouvais venir devant cette assemblée générale sans lui apporter les remerciements de notre peuple pour toute l'aide qui lui a été donnée en ces moments tragiques, sans aucune différence de quelque nature qu'elle soit.

84. Grâce à l'aide reçue, le peuple nicaraguayen a pu surmonter sa douleur bien compréhensible et s'est engagé fermement sur la voie de la reconstruction. Cependant, la lutte est très dure et notre peuple espère que de cette assemblée générale naîtra une résolution établissant les normes en vertu desquelles pourront être trouvés, aux Nations Unies, de plus grandes facilités et de meilleurs moyens pour le soustraire aux sacrifices et aux souffrances, et pour que puisse être entreprise la reconstruction matérielle de notre capitale détruite sans qu'en pâtisse notre économie, pour assurer son relèvement spirituel et matériel et pour qu'il puisse surmonter le traumatisme qui pèse encore sur l'esprit de nos enfants et des adultes. Il ne faut pas abandonner un pays frère, un peuple pacifique et ami qui, aujourd'hui plus que jamais, a besoin de votre concours que je sollicite avec la dignité et le patriotisme dont se sont toujours enorgueillis les Nicaraguayens.

85. Je crois que notre cœur à tous abrite des sentiments contradictoires face aux décisions de la communauté internationale et au comportement des Etats et des groupements politiques.

86. D'une part, les conflits au Moyen-Orient n'ont pas été réglés et on ne peut même pas y voir une lueur d'espérance. Au contraire, à tout moment, nous risquons que se déchaîne à nouveau la violence.

87. Au surplus, nous avons été les témoins de la multiplication d'actes de terrorisme qui répugnent à la conscience de l'humanité et dont le seul effet fut la répudiation de ceux qui les commettent et de ceux qui les favorisent ou les autorisent.

88. D'autre part, nous sommes extrêmement satisfaits de l'orientation imprimée aux relations entre les pays les plus grands et les plus puissants de la terre qui se sont écartés de la politique de la guerre froide et, mettant de côté leurs différences idéologiques, sont parvenus à des accords qui laissent espérer une plus grande coopération entre eux au profit de la paix mondiale. Ce n'est pas que nous voulions que la responsabilité de la paix retombe exclusivement sur les grands pays, car tous, grands et petits, nous devons coopérer à cette oeuvre. Cependant, il faut être réalistes et reconnaître que, si tous les efforts de coopération ont la même valeur intrinsèque, ils n'ont pas tous le même poids.

89. Il n'est que juste de reconnaître que les résultats concrets en faveur de la paix, tels que la fin de la lutte au Viet-Nam et l'Accord quadripartite sur Berlin, ont été le résultat de négociations diplomatiques entre les grands et non pas de décisions prises par les petits pays ou de délibérations au sein de l'Organisation des Nations Unies.

90. Cependant, une telle constatation, loin de nous décourager, nous impose le devoir de donner notre appui à cette organisation, de corriger ses déficiences et de renforcer son autorité et son prestige.

91. Au surplus, nous ne devons jamais oublier que la paix véritable ne consiste pas seulement en l'absence de violence, mais qu'elle doit être fondée sur la justice, justice non seulement pour les individus à l'intérieur de chaque Etat, mais également justice pour les Etats au sein de la communauté internationale et, de même que la paix

intérieure ne peut exister tant que subsistent les injustices sociales, il ne saurait y avoir de paix internationale tant que subsistent ces différences irritantes entre des Etats surdéveloppés et des Etats dont la population non seulement se débat contre la misère, la maladie et l'ignorance, mais est privée d'une participation équitable aux biens et aux ressources naturelles. Je crois sincèrement que, dans ce domaine, les Nations Unies peuvent et doivent jouer un rôle de grande importance et, pour atteindre ce but, nous devons engager toutes nos forces.

92. Je dois mentionner tout particulièrement la satisfaction avec laquelle nous avons vu l'accord entre les deux Etats allemands, qui a amené leur admission à notre organisation. Nous croyons que cet accord peut servir d'exemple aux pays qui se trouvent dans une situation semblable et qui peuvent ainsi régler leurs différends.

93. L'un des principes de la politique extérieure de mon pays est de donner son appui à toute initiative qui tend à l'établissement de la paix et de la sécurité. Cependant, nous croyons que la paix véritable ne peut ni ne doit être imposée, mais que nous devons essayer de créer une ambiance favorable à la collaboration entre tous les Etats et plus particulièrement de faciliter les moyens de communication entre les Etats belligérants, afin que ce soit eux, au premier chef, qui recherchent des solutions mutuellement acceptables. La paix ne saurait aucunement bénéficier de résolutions qui tendent à exacerber les passions, à aiguïser les divergences et à rendre les positions plus intransigeantes. Bien au contraire, en agissant ainsi on ne peut que contribuer à la prolongation du conflit.

94. Il n'existe aucun Etat qui, en paroles, ne manifeste son attachement à la cause de la paix; cependant, très souvent, cet attachement ne se traduit pas par des faits. Quant on n'accepte pas la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice ou lorsqu'on l'accepte avec des réserves qui la rende inopérante, on ne travaille pas pour la paix. Lorsque l'on impose le colonialisme à des peuples qui sont suffisamment prêts pour décider eux-mêmes de leur propre destin, on ne travaille pas pour la paix. Lorsqu'on met des obstacles sur la voie du désarmement, et en particulier de l'élimination des armes chimiques, bactériologiques et atomiques, on ne travaille pas pour la paix. Quand on ne respecte pas les droits de l'homme ou lorsqu'on ne donne pas l'appui voulu à la coopération internationale pour le développement, on ne travaille pas pour la paix.

95. Je crois devoir attacher une importance particulière à l'examen de la question des conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde [point 29]. Il y a deux ans, c'est avec une profonde satisfaction que nous avons pris acte du rapport élaboré en la matière par le Secrétaire général². Aujourd'hui, nous devons avoir ce rapport présent à l'esprit, réfléchir à son contenu et nous en servir pour alimenter nos délibérations sur toutes les questions ayant trait au désarmement.

² Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires: rapport du Secrétaire général (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.72.IX.16) et additif (A/8469/Add.1).

96. J'ai dit précédemment que, de l'avis de mon pays, il ne saurait y avoir de paix véritable sans développement et que ce développement doit faire l'objet d'une coopération internationale active.

97. Conformément à la Charte de l'Organisation, il appartient au Conseil économique et social, sous l'autorité de l'Assemblée générale, d'orienter la politique internationale en matière de coopération dans les domaines économique, social, éducatif et sanitaire, de même qu'il lui appartient de coordonner ses activités, et mon pays est très satisfait du grand nombre de ratifications obtenues par l'instrument portant révision de la Charte, approuvé en 1971, et faisant passer à 54 le nombre des membres du Conseil économique et social.

98. Mon pays estime que l'élargissement de la composition du Conseil, en permettant une plus grande équité dans la représentation géographique et une meilleure répartition des charges, s'accompagnera d'un meilleur accomplissement des fonctions du Conseil et le renforcera. Il est encore possible d'espérer qu'au sein même du Conseil un accord pourra être réalisé entre les pays développés et les pays en voie de développement quant à leurs responsabilités respectives en matière de coopération internationale.

99. Au cours de la catastrophe récente qui a frappé mon pays et dont j'ai parlé au début de mon intervention, nous avons reçu une aide importante de la part des différents fonds et programmes des Nations Unies pour le développement. Qu'il me soit permis, une fois de plus, d'exprimer notre gratitude à tous les pays qui contribuent à ces fonds et programmes et à tous les fonctionnaires qui les administrent. Le Nicaragua estime que le renforcement de ces fonds et programmes et la création de réserves suffisantes pour venir en aide aux gouvernements en cas de désastre naturel et d'autres situations analogues devraient occuper une place prioritaire dans nos préoccupations.

100. Il convient également de songer à mettre sur pied une assistance pour la prévention et la prévision des catastrophes, et de trouver les moyens d'empêcher ou de diminuer les dommages.

101. La même importance s'attache à la création, l'année dernière, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, et la Conférence-Exposition des Nations Unies sur les établissements humains qui est envisagée sera extrêmement bénéfique pour toute l'humanité.

102. Dans le cours de nos délibérations, nous serons saisis du rapport du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) [A/9015/Rev.1].

103. Nous nous rendons parfaitement compte des difficultés qui ont présidé aux débats, au sein de la CNUCED, pour la libération des échanges commerciaux et nous formons des vœux pour que la série de négociations actuellement en cours dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce permette d'éliminer les barrières qui empêchent ou freinent les courants commerciaux et qui, dans de nombreux cas, affectent de façon défavorable les pays en voie de développement.

104. Le Conseil du commerce et du développement est saisi, d'autre part, d'un projet de charte des droits et devoirs économiques des Etats, élaboré par un groupe de travail sur la proposition de M. Luis Echeverría Alvarez, président constitutionnel des Etats-Unis du Mexique. Le Nicaragua estime que, dans les conditions actuelles d'inflation, d'élévation des prix et d'instabilité monétaire, il est urgent d'accélérer les travaux qui permettront de cristalliser les principes fondamentaux dans ce domaine des plus importants.

105. En ce qui concerne les droits de l'homme — et nous fêterons le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle le 10 décembre prochain —, ma délégation se prononcera en faveur des propositions tendant à renforcer la protection internationale, notamment dans les cas de conflit armé, d'intolérance religieuse et de discrimination raciale.

M. Benites (Equateur) prend la présidence.

106. Parmi les questions juridiques dont nous sommes saisis, mon gouvernement attache la plus grande importance à celles qui ont trait à la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique [point 30] et à l'élaboration d'une convention internationale sur les principes régissant l'utilisation par les Etats de satellites artificiels de la Terre aux fins de la télévision directe [point 31]. Nous croyons que l'on a beaucoup progressé dans ce domaine; mais il reste encore beaucoup à faire. Singulièrement, il convient, par priorité, de rechercher la méthode et les moyens qui permettront aux pays en voie de développement de participer à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, tirant ainsi profit des progrès de la technique spatiale.

107. Mais nous estimons que le droit de la mer nous intéresse peut-être plus directement encore. L'année dernière, nous avons convenu que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer s'ouvrirait en novembre et décembre de cette année pour une première période d'organisation. Viendrait ensuite une seconde étape qui porterait sur les questions de fond, l'année prochaine. A notre avis, ce calendrier doit être maintenu et, si l'on pense qu'un travail préparatoire s'impose encore, il faudrait trouver le moyen de l'effectuer pendant le temps qui nous reste.

108. Nous sommes fermement convaincus que le droit de la mer doit être rénové et que cette rénovation doit intervenir dans les plus brefs délais possibles, éliminant ainsi une cause importante de conflits actuels et en puissance. Maintenir la situation présente, où des conflits existants risquent tous les jours de s'aggraver, serait de nature à mettre en danger la paix mondiale.

109. Le Nicaragua milite en faveur de la création d'une zone s'étendant au-delà de la mer territoriale de chaque pays, et où celui-ci jouira du droit exclusif d'en exploiter les ressources naturelles, sans porter pour autant atteinte aux légitimes intérêts de la communauté internationale, notamment en ce qui concerne la navigation. Ce n'est qu'ainsi que chaque pays pourra remplir son devoir qui est de préserver ses ressources naturelles au bénéfice de sa population, sans compromettre les droits des autres.

110. Quant aux fonds océaniques s'étendant au-delà des juridictions nationales, dont l'exploitation commerciale apparaît chaque jour plus réalisable et plus proche, il convient de faire tous les efforts possibles pour arriver à un consensus sur le régime d'administration qui conduira à l'utilisation de ce patrimoine commun de l'humanité.

111. L'ordre du jour comporte comme points qui seront soumis à nos délibérations le "Projet de convention" — élaboré par la Commission du droit international — "sur la prévention et la répression des infractions commises contre les agents diplomatiques et autres personnes ayant droit à une protection internationale" [point 90], et les "Mesures visant à prévenir le terrorisme international qui met en danger ou anéantit d'innocentes vies humaines, ou compromet les libertés fondamentales, et étudie des causes sous-jacentes des formes de terrorisme et d'actes de violence qui ont leur origine dans la misère, les déceptions, les griefs et le désespoir et qui poussent certaines personnes à sacrifier des vies humaines, y compris la leur, pour tenter d'apporter des changements radicaux" [point 94].

112. Ces deux points ont entre eux un lien étroit — sinon obligatoire — et, à leur sujet, je citerai les paroles du général Anastasio Somoza Debayle qui, étant Président du Nicaragua, déclarait en 1970 devant cette assemblée :

"Notre Amérique vit également cette insécurité. L'asile imprudemment donné au pirate aérien est un attentat contre l'humanité; la séquestration et l'assassinat de diplomates et autres personnes violent le principe le plus fondamental du droit des gens; l'abus du droit d'asile diminue l'importance d'une institution américaine humanitaire; l'exil en masse, l'emprisonnement politique, les fusillades font taire le désespoir d'un peuple. Tant que l'on ne renoncera pas à ces façons d'agir, il n'y aura pas de paix mondiale véritable possible³."

113. Mon pays a ratifié la Convention interaméricaine pour la prévention et la répression des actes de terrorisme prenant la forme de crimes contre des personnes ou d'actes d'extorsion connexes qui ont une portée internationale. Nous avons également ratifié les Conventions de Tokyo⁴, de La Haye⁵ et de Montréal⁶ sur la piraterie aérienne et nous sommes prêts à appuyer toute mesure tendant à prévenir et à réprimer ces délits, qui répugnent à la conscience internationale.

114. Nous croyons qu'au lieu de nous engager dans des débats théoriques sur les causes et la définition du terrorisme, débats qui peuvent se prolonger indéfiniment, nous devons nous concentrer sur des mesures concrètes et pratiques.

115. Nous sommes également d'avis qu'il nous faut, au cours de la présente session, nous attacher à examiner le rôle de la Cour internationale de Justice et à réviser le

³ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Séances plénières, 1881^e séance, par. 168.

⁴ Convention relative aux infractions et à certaines autres actes survenant à bord des aéronefs, signée à Tokyo le 14 septembre 1963.

⁵ Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, signée à La Haye le 16 décembre 1970.

⁶ Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, signée à Montréal le 23 septembre 1971.

Statut de cette cour en ce qui concerne son siège. Ce sont là des questions qui ont été inscrites à diverses reprises à notre ordre du jour. Il est extrêmement important de donner à cet organe de notre organisation le plus grand appui pour qu'il puisse s'acquitter au mieux de ses fonctions pour la solution des conflits internationaux.

116. En conclusion de cet exposé, je tiens à dire une fois encore que mon pays est décidé à apporter tout son concours aux efforts qui seront déployés pour cimenter la paix et la justice entre les nations.

117. Si nous agissons dans cet esprit, nous mettrons en pratique le principe fondamental de notre organisation et nous contribuerons au bonheur de toute l'humanité.

118. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : je remercie très sincèrement le Ministre des affaires étrangères du Nicaragua de ses aimables paroles.

119. M. FITZGERALD (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi, en tant que nouveau venu en cette assemblée, que de vous offrir les félicitations de la délégation irlandaise, vous dont la longue et remarquable carrière à l'Organisation des Nations Unies atteint maintenant son apogée avec votre élection en qualité de président de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale. Votre loyauté avouée envers notre organisation et votre foi en elle inspireront nos travaux. En vous, nous saluons également la loyauté de l'Equateur et de l'Amérique latine envers les Nations Unies. Comme vous l'avez dit à si juste titre, l'Equateur s'est inspiré, dans les affaires internationales, "des principes moraux et juridiques qui constituent le patrimoine culturel de l'Amérique latine, hérité d'un passé millénaire" [2117^e séance, par. 44], — de son propre sol et de sa fusion avec la culture européenne. Et l'on me permettra, je pense, de rappeler qu'un Irlandais, Florence O'Leary, compagnon et biographe du grand Bolivar, a eu le privilège de lutter pour la liberté aux côtés de Juan José Flores, qui devint le premier Président de votre pays. En Irlande, nous chérissons ces liens avec l'Equateur et avec l'Amérique latine, et ils nous donnent une raison supplémentaire de nous réjouir de votre élection à ce poste élevé.

120. Ma délégation souhaite aussi rendre hommage à M. Stanisław Trepczyński, de la Pologne, président de la vingt-septième session de l'Assemblée générale, qui s'est acquitté des devoirs de son poste élevé avec une efficacité, une distinction et une courtoisie remarquables.

121. L'Irlande est heureuse de souhaiter la bienvenue, en tant que 135^e membre de l'Organisation des Nations Unies, au Commonwealth des Bahamas — cette terre du Nouveau Monde qui fut la première que vit Colomb, et dont la culture amalgame celles de plusieurs continents.

122. Et nous nous félicitons vivement de ce que vous avez décrit, Monsieur le Président, comme "l'événement transcendant, sur les plans historique et politique, de la session" : l'admission de la République fédérale d'Allemagne, notre partenaire au sein de la Communauté économique européenne, et de la République démocratique allemande. Les réalisations du peuple allemand dans les domaines de la littérature, de la philosophie, de la musique,

des arts, de la science et de l'éducation ont enrichi les cultures de tous nos pays et ont pénétré notre pensée. Gutenberg, Luther, Goethe, Kant, Marx, Beethoven — elle est sans fin, la liste des hommes et des femmes célèbres dont on peut dire, comme Goethe l'a dit de Kant : "Même si on ne l'a pas lu, il exerce une influence sur notre façon de penser." Ce sont les artisans de la culture mondiale et européenne, car aucun pays ne les enchaîne; ce sont de véritables citoyens du monde, qui ne sont pas tant des enfants de l'Allemagne que des enfants de l'humanité.

123. La République fédérale fait depuis longtemps partie de la famille des Nations Unies et a rendu d'éminents et loyaux services à nombre de ses organes. Grâce à sa présence et à celle de la République démocratique allemande à l'Assemblée, nos délibérations bénéficieront des grandes qualités du peuple allemand en tant qu'élément nouveau et actif de l'Organisation. Peut-être pouvons-nous aussi espérer que leur collaboration ici, où ils siègent côte à côte, rapprochera le jour où l'Allemagne sera à nouveau réunie pacifiquement.

124. Dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général, M. Waldheim, nous a dit que cette organisation ne saurait se nourrir de discours solennels exprimant une approbation et un soutien dénués de conviction, de réalisme et de volonté de participation [A/9001/Add.1, p. 2], et il nous a demandé, dans sa conclusion, de procéder à un examen de conscience — de prendre une décision sur le type d'organisation mondiale dont nous avons besoin et que nous sommes disposés en réalité à accepter [*ibid.*, p. 8]. Voulons-nous une organisation qui soit plus qu'un mécanisme de conférences et une tribune où promouvoir nos politiques nationales — une organisation qui acquerra un élan qui lui soit propre ?

125. Ces questions brutales méritent des réponses réfléchies, mais franches. Le rôle de notre organisation doit être réexaminé maintenant pour deux raisons entièrement différentes : tout d'abord, et de façon très évidente, parce que le public est préoccupé, pour ne pas dire désabusé, devant les réalisations telles qu'elles sont connues — de manière incomplète, il faut le reconnaître — de l'opinion publique, mais aussi, ce qui est plus important en définitive, parce que les quelques dernières années ont vu se dégager des problèmes mondiaux précédemment méconnus ou incompris, certains d'entre eux étant tout à fait nouveaux. Leur solution exigera indubitablement une approche globale de la part d'une organisation représentant tous les peuples de la terre.

126. Les deux dernières décennies ont vu, pour la première fois dans la vie de cette planète, la naissance de toute une série d'Etats indépendants organisés représentant virtuellement tous les peuples de la terre. Dans la perspective de l'histoire, il semblera sans doute ironique que cela ait précisément coïncidé avec un stade de l'organisation et du développement économiques du monde où il devenait impossible d'appliquer le concept même de souveraineté nationale absolue et où s'imposait, avec une urgence croissante, la mise en commun de la souveraineté dans certains domaines spécifiques d'activité, et cela dans l'intérêt commun de tous les peuples du monde. Pour certains Etats puissants et établis de longue date, c'est une évolution peu souhaitée — accoutumés qu'ils sont à l'exercice presque

sans entraves de la souveraineté dans l'intérêt de leurs propres peuples et, bien souvent dans le passé, il faut l'avouer, sans grand respect des intérêts des autres. Naturellement, il est difficile pour ces pays d'accepter les contraintes qu'impose cette situation nouvelle à l'exercice de leur puissance. Mais cette évolution pose également de sérieux problèmes psychologiques aux Etats qui existent depuis quelques décennies seulement et ont l'ambition bien compréhensible d'exercer, dans le cadre des limites qu'imposent leur puissance économique et leur importance géographique, les attributs de la souveraineté, qui leur furent si longtemps et si âprement refusés. En tant que représentant de l'un de ces nouveaux Etats, je suis très conscient de cet aspect du problème et je suis à même de sympathiser avec les nombreux Etats encore plus nouveaux que l'Irlande qui ont à peine encore eu la possibilité d'étudier comment utiliser au mieux la souveraineté si récemment acquise. En Irlande, nous savons exactement ce qu'entraîne la reconnaissance de la nécessité de mettre en commun une partie de notre souveraineté nationale; nous avons dû faire face à ce choix et notre peuple, en mai de l'année dernière, a reconnu, à une majorité des cinq sixièmes, qu'il serait bien peu profitable et contraire à ses intérêts d'insister pour que soit préservée, intacte, la souveraineté dans les cas où cette souveraineté ne peut s'exercer effectivement, que grâce à la coopération des Etats voisins. Cette réalité à laquelle nous avons dû faire face, en Irlande, tous les Etats Membres de cette organisation — même les plus puissants et les plus fiers — doivent également la reconnaître alors qu'approche la fin de ce siècle extraordinaire. Aucun de nos Etats ne peut contrôler à lui seul l'environnement dans lequel vit sa population. La pollution est douée d'ubiquité. La technologie est universelle. Les ondes radio atteignent les quatre coins du globe et vont même au-delà, jusqu'aux étoiles dont nous commençons à explorer les secrets grâce aux voyages spatiaux. Nul Etat ne peut, par ses propres lois ou par sa propre puissance, soustraire les intérêts de son peuple aux influences extérieures, qu'elles soient bonnes ou mauvaises. Nous n'avons donc d'autre choix que de rechercher une coopération mutuelle pour déterminer quelles forces envahissantes de la technique et quelles manifestations de la puissance économique mettent nos peuples en danger si elles ne sont pas contrôlées et pour se mettre d'accord sur les moyens de les contrôler.

127. Nos engagements humains commencent à une petite échelle : tout d'abord envers nos familles, puis envers nos communautés locales. Pour beaucoup, étendre le loyalisme au-delà de l'échelon de la communauté locale, ne serait-ce que jusqu'à celui de l'Etat, est difficile. Il ne nous est donc pas facile d'élargir nos loyautés jusqu'à des entités nouvelles et plus grandes, manquant peut-être de cohésion culturelle et comprenant d'autres Etats ou peuples avec lesquels nous avons eu dans le passé des différends profonds et peut-être même sanglants. Il nous est encore plus difficile de voir le monde comme une communauté de peuples se devant une loyauté mutuelle et devant être loyaux envers la terre qui leur donne vie, subsistance et abri. C'est pourquoi les premières tentatives de reconnaître l'interdépendance des Etats dans le monde moderne sont venues au niveau régional, entre les pays qui, bien que de cultures diverses, ont un patrimoine commun. L'Europe occidentale d'aujourd'hui est la scène d'une telle évolution, encore unique mais qui peut servir d'exemple à d'autres unions libres d'Etats souverains de cultures diverses, qui essaient de surmonter

les suspicions mutuelles et partagent leur souveraineté dans les domaines de leurs affaires sociales et économiques qui ne peuvent être contrôlés à l'échelon de l'Etat individuel.

128. Toutefois, un grand nombre de ces problèmes exigent aujourd'hui des solutions globales plutôt que régionales. Comme l'a dit le distingué représentant des Etats-Unis, M. Kissinger, que nous avons accueilli chaleureusement ce matin, ils exigent que l'on accepte les impératifs d'une société globale [2124^e séance]. Comme l'a dit également M. Kissinger, ils ne seront pas résolus par un monde fragmenté en nations ou en blocs rigides. Ils ne seront pas résolus jusqu'à ce que les peuples du monde puissent s'assurer une vision suffisamment élevée pour permettre un aperçu plus large du problème.

129. Mais nous ne pouvons pas attendre — car la croissance de la technique et l'expansion économique ne permettent pas de temporiser — jusqu'à l'apparition d'un sens de loyauté globale, suffisamment fort pour réaliser une superstructure de décisions communes propres à résoudre tous les problèmes d'un seul coup. Nous devons aborder ensemble ces problèmes, avec les moyens limités dont nous disposons en ce moment : ces mécanismes encombrants de décision à l'unanimité qui sont tout ce que nos peuples, et donc leurs gouvernements, sont prêts à accorder en ce moment. Les problèmes qu'il faut résoudre de cette façon — tout d'abord par l'intermédiaire du niveau existant mais inadéquat de coopération internationale, mais, en définitive, d'une manière plus large et plus appropriée à l'échelle de ces problèmes — sont bien connus de nous tous. En premier lieu, il y a le problème d'une mauvaise répartition des ressources du monde par rapport à la distribution des peuples sur la surface du globe. C'est le double problème de la mauvaise répartition des ressources naturelles et de la capacité de les exploiter. Il y a des pays qui ont des ressources naturelles qui dépassent largement leurs possibilités actuelles de les développer. Il y a des Etats qui n'ont virtuellement ni ressources naturelles ni la base technique nécessaire pour importer et traiter de telles ressources. Et il y a les pays avancés qui, avec ou sans leurs propres ressources naturelles, grâce à leur évolution historique, se sont assurés une position de pouvoir économique et de richesse qui les place à plusieurs échelons au-dessus d'Etats dans d'autres parties du monde.

130. De telles disparités pour ce qui concerne les peuples, d'un côté, et les richesses, de l'autre, ne peuvent être acceptées du point de vue moral et sont contraires à la conscience d'une proportion croissante de l'humanité, qui considère de plus en plus tous les autres humains comme des voisins. C'est là un sentiment très vif parmi les jeunes générations de nos pays, et c'est peut-être l'un des plus grands éléments d'espoir pour le monde moderne.

131. Mais cela n'est que l'un des problèmes que l'on doit traiter globalement. Il y a aussi le problème de l'environnement et de l'utilisation de ressources dont on prévoit l'épuisement dans une ou deux générations. Il y a le problème des entreprises multinationales, dont beaucoup, dit-on, sont responsables de percées techniques à l'avantage de l'humanité mais qui, néanmoins, échappent au contrôle des gouvernements nationaux. Certaines d'entre elles opèrent à un échelon qui ne peut être contrôlable dans l'intérêt du public que par une autorité mondiale, exerçant

à l'échelon mondial la même fonction protectrice qu'exercent nos gouvernements nationaux en ce qui concerne les intérêts privés purement nationaux. Il y a aussi l'effet écrasant de la publicité internationale moderne opérant par l'intermédiaire des moyens de communication de masse et en abusant parfois, qu'aucun gouvernement national ne peut contrôler effectivement sur son propre territoire sans compromettre la possibilité pour ses propres entreprises nationales de concurrencer des entreprises étrangères exemptes des mêmes contraintes.

132. Etant donné que ces problèmes ne peuvent être traités effectivement qu'à l'échelon global, et parce que l'intérêt des peuples du monde exige que des efforts soient déployés dans ce domaine, les Nations Unies ont un rôle à jouer à l'avenir et on ne peut en sous-estimer l'importance. Ce sont des considérations de ce genre qui ont présidé à la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer une charte des droits et devoirs économiques des Etats; ce sont sans doute de telles considérations qui ont poussé le Président du Mexique à adresser il y a quelques semaines une lettre au Secrétaire général, demandant l'accélération des travaux en vue de réaliser cette charte [A/9142].

133. Mais ce n'est pas seulement dans des domaines tels que ceux-ci que l'ancienne notion de la souveraineté nationale absolue doit céder le pas à un sens plus large de solidarité humaine. Les droits de l'homme dépassent les frontières nationales. On reconnaît partiellement ce fait dans cet organe et dans certaines de ses activités. Mais nous sommes encore loin du point où partout dans le monde les droits fondamentaux des êtres humains seront protégés par un code de législation applicable universellement sur une base internationale. C'est le domaine qui, aux Nations Unies, provoque le plus de discours fleuris, mais le moins d'engagements concrets.

134. Dans ce domaine particulier, les Etats membres du Conseil de l'Europe ont quelque chose à offrir. Nous avons accepté une certaine dérogation à la souveraineté pour les questions de droits de l'homme, en permettant que des mesures nationales dans le domaine des droits de l'homme soient mises en cause au sein d'instances internationales. Mon propre pays a été l'un des premiers à être mis en cause dans ce processus et, heureusement, on l'a acquitté. Je crois que si ce que nous avons développé au Conseil de l'Europe était généralisé, et si des Etats dans d'autres parties du monde voulaient bien accepter la dérogation à leur souveraineté que nous avons acceptée dans ce domaine, de grands progrès pourraient être réalisés. C'est un domaine où, il faut le dire, il y a eu détérioration plutôt qu'amélioration au cours des dernières années et, dans toujours plus de pays — comme tout récemment au Chili — des régimes viennent au pouvoir sans le consentement de leurs peuples et s'y maintiennent par des mesures répressives qui minent les droits de l'homme.

135. Cette année, alors que nous commémorons le vingt-cinquième anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Secrétaire général a déclaré très pertinemment que la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies est particulièrement précaire [A/9001/Add.1, p. 5]. Cette crédibilité peut être rétablie seulement si, comme le dit le préambule de la Déclaration universelle, les droits de l'homme sont protégés par un

régime de droit — le droit international — qui seul peut être efficace vis-à-vis de la répression intérieure dans les Etats Membres.

136. Comment pouvons-nous réaliser des progrès dans ce domaine ? En essayant de créer une juridiction efficace des droits de l'homme sur le plan international. De nombreux Etats accepteraient une telle proposition : en Europe occidentale seulement, plus d'une douzaine d'Etats l'ont déjà fait. La gêne ou l'amour-propre peuvent amener d'autres Etats à le faire. Mais ceux qui restent en dehors — ou qui se joignent à nous, mais ensuite renoncent à leurs obligations — se dénoncent eux-mêmes comme refusant de garantir à leurs citoyens le règne de la loi internationale, sans laquelle les semences de la violence, comme le laisse entendre le préambule de la Déclaration, peuvent germer.

137. Le problème des droits de l'homme revêt une dimension spéciale en Afrique australe. Là-bas, la privation de la liberté individuelle est basée sur la race et la couleur. Aucune considération dans le domaine du travail personnel, de l'éducation ou même de la loyauté au régime, n'influence le traitement accordé à ceux dont la couleur est différente de celle de la minorité au pouvoir. Dès la naissance, une majorité est condamnée à un traitement inégal, humiliant pour l'esprit humain et dégradant pour ceux qui l'imposent autant que pour ceux à qui il est imposé.

138. Nous condamnons cette politique, que son caractère intrinsèquement mauvais voue à un échec inéluctable. Cependant, la condamnation ne suffit pas. En effet, condamner sans chercher à saisir les craintes qui président à ce mal ne peut donner de résultats. Nous devons comprendre que les Africains du Sud blancs, en raison de leur histoire, sont devenus une minorité dominante mais craintive sur cette terre magnifique. Aussi irréelles que puissent nous apparaître leurs craintes, elles sont réelles pour eux; pour faire cesser l'*apartheid* le plus rapidement possible, nous devons rechercher les moyens de rassurer cette minorité dominante mal inspirée quant à sa liberté future dans une Afrique du Sud démocratique. Il faut tenir compte de cette considération dans une politique adoptée par les Nations Unies à l'égard de l'Afrique du Sud, sans relâcher un instant notre condamnation du mal en soi ni cesser de nous opposer aux tentatives des éléments réactionnaires de certains pays pour justifier ou minimiser cette politique répressive des plus dégradantes.

139. Il existe un problème différent et séparé, à savoir celui de la Rhodésie, où le régime illégal maintient son contrôle et où il semble y avoir peu d'espoir de changement, car au contraire on y peut observer les signes menaçants d'une misère encore plus grande dans l'avenir. Les espoirs de voir s'instaurer, grâce à une conférence constitutionnelle, une société juste et pacifique, reconnaissant le principe du règne de la majorité, ont été déçus, et le régime illégal semble s'incliner vers des mesures encore plus intransigeantes et vouées à l'échec afin d'assurer le contrôle par les Blancs, qui représentent 5 p. 100 de la population. La majorité a fait preuve d'une grande patience et, sous la direction des chefs politiques qu'elle s'est choisis — et dont certains sont emprisonnés pour de nombreuses années —, a continué à rechercher des solutions pacifiques. L'Irlande continuera de défendre le droit de cette popu-

lation à l'indépendance et d'observer strictement les sanctions obligatoires édictées par le Conseil de sécurité à l'encontre du régime illégal.

140. Ailleurs en Afrique australe, il existe les problèmes de la Namibie et des territoires portugais. La position de la population de la Namibie à l'égard du régime illégal de l'Afrique du Sud qui persiste à imposer son autorité dans cette région — défiant ainsi les Nations Unies qui, il y a sept ans, ont mis fin au Mandat de l'Afrique du Sud sur ce territoire [résolution 2145 (XXI)] — s'est manifestée par le boycottage des élections dans l'une de ces régions appelées *homelands*, par une action sur le plan industriel et, aussi, par la rébellion contre le déni des droits de l'homme. Nous appuyons les efforts faits par les Nations Unies pour libérer ce pays du régime sud-africain illégal.

141. Nous appuyons aussi les appels lancés par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale au Portugal, lui demandant de reconnaître le droit à l'autodétermination et à l'indépendance des populations vivant dans les territoires portugais d'Afrique. Il n'y a pas d'autre solution que celle-là et, en fin de compte, ce sera la solution. Bien des malheurs, non seulement pour les Africains de ces territoires, mais aussi pour les Portugais en Afrique et dans la métropole, pourraient être épargnés si cette réalité était reconnue par le Gouvernement portugais qui, par sa politique actuelle, fait tort à son peuple, à ses traditions et à la contribution qu'il a apportée, par le passé, à la culture et à la connaissance humaines. Le tragique de ce vestige de situation coloniale s'est aggravée encore récemment à la lecture des rapports inquiétants sur les massacres qui ont eu lieu au Mozambique, et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une enquête indépendante.

142. Les problèmes des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine découlent, pour une bonne part, du passé colonialiste, mais ces problèmes ne peuvent aucunement être attribués en toute équité à cette unique cause. Outre un passé d'exploitation, il faut tenir compte aussi des causes profondes de la pauvreté dans nombre de ces pays, causes qui ne peuvent être effacées dans un proche avenir sans une reconnaissance généreuse par les Etats riches du monde de leur obligation de partager leurs biens avec les pays les moins fortunés.

143. Mon pays partage avec d'autres pays développés ce devoir et cette obligation d'aider nos voisins économiquement moins évolués de la communauté mondiale. C'est un devoir que notre appartenance aux Nations Unies a nettement porté à notre attention. C'est un devoir et une obligation que l'Irlande a acceptés en principe mais qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas abouti à un résultat suffisant. Par le passé, notre action s'est exercée sans plan très précis. Mon gouvernement reconnaît qu'il existe une nécessité d'amélioration réelle et substantielle en ce qui concerne l'aide de l'Irlande aux pays en voie de développement. Au cours de l'année actuelle, nos transferts financiers officiels dans les pays en voie de développement ont doublé. Mon gouvernement a l'intention d'accroître dorénavant le niveau annuel de cette aide en termes absolus comme en pourcentage de notre revenu national brut, suivant un plan bien établi, pendant un certain temps. Nous mettons sur pied un programme complet et cohérent qui fera ressortir dans ses divers chapitres une croissance équilibrée et qui sera destiné

à apporter les plus grands avantages possibles aux pays en voie de développement. Cela ne nous mettra pas immédiatement au niveau de l'acceptation généreuse de cette obligation par d'autres pays développés, mais c'est une indication de notre volonté de faire face aux obligations que nous avons contractées vis-à-vis des Nations Unies dans ce domaine essentiel.

144. Dans ce que j'ai dit jusqu'à maintenant aujourd'hui, j'ai mis l'accent sur les problèmes concernant notre organisation en dehors du domaine du maintien de la paix, du règlement des différends et de la détente. Cela ne signifie pas que je sous-estime l'importance des efforts visant à une diminution des tensions entre les Etats dans de nombreuses parties du monde; en fait, si ces relations ne sont pas améliorées, si la paix n'est pas maintenue, aucune des autres questions dont j'ai parlé n'aura beaucoup d'importance. Mais nous devons tenir compte du fait que c'est dans ce domaine d'activité que l'opinion publique mondiale attendait des Nations Unies davantage que celles-ci ne pouvaient raisonnablement obtenir; et c'est aussi dans ce domaine que l'Organisation a parfois moins bien travaillé que des personnes même raisonnables et réalistes pouvaient l'espérer. Cette disparité entre les espoirs et les résultats a porté atteinte à la confiance placée en notre organisation, et je ne souhaite pas aggraver ce problème en mettant en lumière les questions non résolues qui se posent encore dans les relations entre Etats. Mais en même temps, je pense qu'il est bon de noter qu'une certaine détente existe depuis, à tout le moins, que la futilité de la guerre froide et de ses polémiques stériles a été reconnue. Les grandes puissances semblent s'avancer lentement vers un certain *modus vivendi* entre elles, bien que l'équilibre ainsi créé ne soit pas encore stable, car le monde doit encore apprendre à faire face, dans cette nouvelle situation, à des interactions plus complexes entre puissances et blocs.

145. La situation la plus explosive demeure celle au Moyen-Orient. Nous regrettons que l'on ne semble pas s'y rapprocher d'une solution, bien que nous comprenions la gravité des problèmes en cause et les difficultés auxquelles la diplomatie doit faire face. Nous nous félicitons de la visite faite par le Secrétaire général aux pays du Moyen-Orient, sous l'égide du Conseil de sécurité. Nous ne pouvons qu'espérer que cette visite aura pour résultat une initiative quelconque qui pourra forcer l'impasse actuelle et aider l'action de la diplomatie à assurer la paix entre les parties, à trouver une solution pacifique à leurs problèmes, fondée sur l'acceptation, par tous les pays intéressés, de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. En même temps, les grandes puissances peuvent aider à trouver une solution en adoptant à l'égard des intérêts divergents une attitude véritablement neutre plutôt que, comme cela fut le cas dans le passé, en s'alignant sur l'une ou l'autre partie, convertissant ainsi cette région tragiquement divisée en une mini-arène de la guerre froide. Elles peuvent également apporter leur aide en se mettant d'accord pour s'interdire d'armer les deux parties d'une façon qui ne peut qu'accroître les risques d'une reprise de la violence, et la rendre encore plus sanglante si elle se produit. L'intransigeance des parties intéressées à ce conflit a, par le passé, été attisée plutôt que modérée par les activités d'Etats étrangers poursuivant ce qu'ils considéraient comme leurs intérêts propres par le canal d'alliances avec les parties opposées. Fort heureusement, cette phase semble être terminée et,

grâce à cela, les chances de paix dans la région doivent être augmentées.

146. Avant de conclure, je dois faire allusion à la tragique situation de l'Irlande du Nord. Le conflit qui a déchiré cette petite communauté d'un million et demi de personnes, qui a coûté près de mille vies humaines, qui a mutilé de nombreux milliers d'autres, tout en réduisant en ruines de larges surfaces de ses centres urbains, n'a toujours pas pris fin, mais certains signes laissent espérer qu'une solution pourra intervenir dans les mois qui viennent; personne n'ose en espérer davantage.

147. Les divisions qui ont contribué à cette tragédie relèvent, pour une large part, de l'histoire. La crainte est à la racine de cette situation: la crainte de la majorité de cette région d'être forcée contre son gré de devenir une minorité dans une république irlandaise, et la crainte de la minorité de l'Irlande du Nord pour son avenir, si le pays était dominé par une majorité effrayée. Ces deux communautés de l'Irlande du Nord, enfermées dans une situation de conflit apparemment inévitable et sans fin, sont un peu différentes quant à leur origine mais, contrairement aux communautés plus profondément divisées encore — celle de l'île de Chypre par exemple —, elles parlent le même langage: l'anglais. En l'absence de différences linguistiques, la distinction la plus évidente entre les deux communautés se trouve être une différence de religion, et c'est de là que le conflit tire sa réputation anachronique de guerre de religion. Les divergences sur des points de dogme entre chrétiens d'appartenances différentes n'ont pas grand-chose à voir, cependant, avec le conflit qui oppose les deux communautés.

148. Les craintes de la majorité du nord sont la clef de cette situation, car c'est son comportement — découlant de ces craintes — qui menace les vies et le bien-être de la minorité de l'Irlande du Nord. Si ces craintes, aggravées par l'incertitude et la détresse physique des quatre dernières années, pouvaient être apaisées, le problème de l'Irlande du Nord serait en voie de solution. Mon gouvernement a un rôle à jouer en la matière. Nous ne cherchons pas — et nous n'avons pas cherché — à imposer aux populations de l'Irlande du Nord une solution quelconque inacceptable par la majorité de cette région.

149. Nous savons que toute tentative pour imposer une telle solution ne pourrait que multiplier les effusions de sang et accroître l'amertume. C'est le peuple de l'Irlande que nous voulons unifier; le territoire de l'Irlande n'est rien sans son peuple. Et cette unité du peuple de l'Irlande ne peut être assurée que dans la paix et la réconciliation, avec l'assentiment de la majorité des habitants de l'Irlande du Nord.

150. La solution qui est actuellement proposée à ce terrible problème jouit d'un large accord de mon gouvernement et de celui du Royaume-Uni. Elle comporte la création d'un nouvel exécutif en Irlande du Nord, qui comprendrait des membres élus de l'Assemblée de l'Irlande du Nord appartenant aux partis représentatifs des deux communautés; la réforme de la police et de la fonction publique en Irlande du Nord de façon que celles-ci soient acceptables aussi bien à la minorité qu'à la majorité de la communauté; et la création d'un conseil de l'Irlande, avec

une représentation égale au niveau exécutif pour l'Irlande du Nord — qui compte la moitié de la population de la République —, et doté de fonctions permettant la coopération économique entre les deux parties de l'Irlande. Ce conseil devrait avoir la possibilité de se transformer et de se voir confier de nouvelles fonctions, mais le rythme de cette transformation devrait être réglé par le consentement de la majorité de la population de l'Irlande du Nord. Le désir de la minorité de s'identifier aux institutions nouvelles devrait être reconnu, ainsi que son souci de voir la justice équitablement administrée.

151. Nous pensons que cette politique concilie les aspirations légitimes de la grande majorité du peuple irlandais à l'unité nationale et les préoccupations de la majorité de l'Irlande du Nord. C'est une politique de réconciliation; c'est une politique que nous pouvons, pensons-nous, présenter à cette assemblée comme étant en accord total avec les principes des Nations Unies. J'espère, et je pense, que mon gouvernement bénéficiera de la sympathie et de la compréhension des Etats représentés ici dans la poursuite d'une telle politique.

152. Si, avec le Gouvernement du Royaume-Uni, nous devons échouer dans nos efforts en vue d'assurer une solution de ce genre, la situation pourrait devenir vraiment très sérieuse. J'espère — et c'est là ma prière — que nous n'échouerons pas et que je n'aurai jamais à me présenter devant vous à l'avenir pour vous demander de nous aider à trouver un moyen de sortir de la situation dangereuse et tragique qui pourrait alors se produire.

153. Le Président (*interprétation de l'espagnol*): Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande de ses aimables paroles à l'égard du général O'Leary et de tous les Irlandais qui ont lutté pour l'indépendance de ma patrie.

154. M. BARREIRO (Paraguay) [*interprétation de l'espagnol*]: C'est avec une très grande satisfaction que je salue, au nom de ma délégation, le Président de cette assemblée, la plus haute des instances universelles, et viens lui dire que le Paraguay est heureux que le représentant d'un peuple frère, l'Equateur, ait été appelé à présider cette réunion, ce qu'il fait avec tant d'à-propos, de justice et de brio.

155. Nous savons combien il est difficile de répondre à un tel honneur. Nous savons ce que signifie la responsabilité de présider cette assemblée générale. Nous sommes certains que la vaste expérience de M. Leopoldo Benites, son talent mis au service de sa patrie et des peuples du monde, ainsi que sa profonde connaissance des affaires internationales et sa sagesse reconnue lui faciliteront la tâche qu'il a reçu l'honneur d'accomplir. Le Paraguay, par notre entremise, en le félicitant et en formant des vœux pour la réussite de sa mission, l'assure de tout son concours.

156. Il y a 28 ans naissait, sur les cendres d'un monde matériellement et moralement en ruine, l'Organisation des Nations Unies. L'eau n'a pas passé en vain sous les ponts de la vie en cette période de l'histoire. La marche du temps a entraîné une modification logique et profonde des caractéristiques du monde d'il y a 28 ans. Certains pays, relativement peu nombreux, sont parvenus à la prospérité, tandis que les justes aspirations des autres au développement s'accroissent chaque jour comme une marée irré-

pressible. Les nations alors combattantes et détruites par la guerre ont aujourd'hui récupéré leur splendeur économique, leur potentiel industriel, leur possibilité d'expansion permanente, et elles oublient les nécessités premières de coopérer totalement à la création d'un monde meilleur et plus humain, en faisant en sorte que la structure des relations économiques et financières avec les pays en voie de développement se réalise dans l'équité qui rend possible le progrès de tous les pays.

157. Tous les peuples et toutes les nations recherchent avec anxiété la paix et la concorde internationales. Tous les hommes et toutes les femmes rêvent d'un univers tranquille et fécond qui chante les louanges du travail et du labeur créateur, sans nuage menaçant à l'horizon. Avec les progrès de la science et de la technique, effectués au cours de ces 28 années, le monde est devenu petit et les relations entre les hommes et les peuples si étroites qu'un conflit éclatant en un point quelconque de l'univers est un point brûlant qui concerne tout le monde de la même façon et qui fait naître des angoisses pour la paix.

158. L'Organisation est devenue oecuménique et, avec le temps, s'y sont incorporées de nombreuses nations enfin parvenues à la liberté et à la souveraineté. Cette universalité constitutive de l'Organisation exige un travail qui n'a pas encore été réalisé dans le domaine de la paix et de son renforcement. L'homme contemporain sait que, en dépit de tout le travail accompli par les Nations Unies dans les domaines qui intéressent l'homme et son habitat, la paix est chaque jour, et de manière hallucinante, en péril. Et le citoyen du monde s'attriste quotidiennement à la vue de ces foyers inextinguibles de violence et d'agression qui, s'ils paraissent parfois se résorber, retrouvent avec deux ou trois accidents leur caractère explosif original.

159. Ce monde, profondément préoccupé par la possession d'armes et de dispositifs nucléaires, n'a cependant pas perdu sa foi en l'Organisation, mais il la regarde d'un oeil critique, attendant toujours d'elle et des nations, y compris surtout des superpuissances, que tous les conflits pouvant mettre en danger la paix soient définitivement résolus grâce aux organes des Nations Unies.

160. Nous ne croyons pas que la vie et le monde aient laissé derrière eux notre organisation. Nous croyons qu'elle a toujours un rôle fondamental à jouer en ce qui concerne la paix et le développement. Et sa responsabilité est totale lorsqu'il s'agit d'assurer la paix collective, aspiration suprême de l'humanité. Mais cette responsabilité ne sera assurée avec succès que si toutes les nations, à commencer en premier lieu par les grandes puissances, participent avec une volonté déterminée aux activités de l'Organisation.

161. Il est nécessaire de recourir à la diplomatie multilatérale et de mettre à son service les succès, parfois spectaculaires, de la diplomatie bilatérale. Il est nécessaire que tous les pays acceptent définitivement, à commencer par les grandes puissances, de se soumettre aux normes que la coexistence internationale exige au sein des Nations Unies. Il n'est ni juste ni recommandable de louer la paix sur le plan universel par tous les moyens de communications sociales alors que d'autres intérêts priment les intérêts fondamentaux indispensables à un concert interna-

tional juste et durable, quel que soit le prétexte que l'on avance en manière de justification. Il faut participer à toutes les instances et à toutes les réunions des Nations Unies sans préventions ni réserves mentales, sans malveillance ni idées préconçues, sans objectifs fixés à l'avance et n'admettant pas d'être reconsidérés. Sans dialogue authentique et sans bonne volonté, il n'y aura pas de paix, et s'il y en a une ce ne sera qu'une faible lueur que le premier souffle viendra éteindre, et la nuit recouvrira encore une fois la terre. Il n'y aura pas de lumière durable sans la déroute définitive de la haine entre les hommes, les races et les nations.

162. L'action multilatérale des Nations Unies ne sera jamais une entrave à la diplomatie bilatérale. Au contraire, elle en est le complément indispensable. Toute intervention de l'Organisation couronnée de succès non seulement permet de résoudre un problème international, mais donne plus de prestige à une entité créée précisément pour que les hommes puissent mieux espérer en un monde de paix, de justice et de liberté.

163. Donner des motifs d'espérance à l'homme de ce siècle plein de désillusions et de déceptions, c'est déjà contribuer à l'édification d'un avenir meilleur pour notre humanité angossée.

164. Le monde d'aujourd'hui, préoccupé avec raison par de nombreux problèmes collectifs, comme ceux qui ont trait à l'environnement, aux ressources naturelles, à la répartition des richesses sur le plan national et international, à la conquête de l'espace et à l'utilisation des ressources maritimes, doit encore supporter la crainte étouffante de voir éclater une guerre ou un différend explosif entre les peuples et les nations, alors que tout nous indique que l'intégration des économies nationales et l'interdépendance évidente des pays sont les bases essentielles d'un avenir meilleur.

165. Certains succès notables peuvent être mentionnés avec une légitime fierté : des contacts positifs ont été établis entre les grandes puissances, ce qui est un motif de soulagement et nous démontre que la recherche de nouveaux recours pour le bien de l'humanité ne doit jamais s'arrêter; cela nous démontre aussi qu'il y a des mesures à prendre si nous sommes animés par le désir sincère de nous rapprocher les uns des autres sans donner dans les préjugés, ne recherchant que l'accord entre des peuples et des pays qui, à première vue, semblent bien éloignés les uns des autres spirituellement.

166. Le gel de la longue et triste guerre d'Indochine a été un autre pas important sur le chemin ardu de la paix.

167. Nous formons des vœux pour que les pays engagés dans cette situation trouvent une solution définitive fondée sur le respect des valeurs fondamentales de l'humanité, sans lesquelles la vie n'est pas digne d'être vécue.

168. Il ne faut pas rechercher des solutions à toute force, pour elles-mêmes, en sacrifiant les valeurs morales, ce qui serait le cas si l'on était à la recherche d'une issue facile. La paix requiert des assises fermes et définitives qui valent pour aujourd'hui, pour demain, pour nous autant que pour les enfants de nos propres enfants.

169. Espérons que la solution des conflits internationaux trouve toujours ses racines dans le respect de l'existence libre et souveraine des nations, dans l'autodétermination des peuples, l'inadmissibilité de la guerre de conquête militaire, économique ou idéologique, et dans le principe élémentaire de la coexistence, c'est-à-dire la non-intervention dans les affaires intérieures des pays souverains.

170. L'action de l'Organisation dans le domaine de la recherche de la paix mérite d'être mentionnée. Dans toutes les régions explosives — Chypre, le Moyen-Orient ou l'Afrique australe —, sa présence est un signe effectif de la recherche d'une solution à des problèmes qui angoissent le monde. C'est en quelque sorte un jalon sur le chemin difficile mais inévitable qui mène vers la paix.

171. Ma patrie, le Paraguay, tient à rendre un hommage public à l'action du Secrétaire général des Nations Unies en faveur de la paix. Mon pays a apprécié à toute sa valeur ce travail quotidien, silencieux, parfois ingrat, qui ne saurait être remplacé, pour le bien commun des nations.

172. Les premières réunions de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui se sont déroulées à Helsinki, constituent un autre jalon digne d'être mentionné. Une Europe unie et, par dessus tout, clairement consciente de ses énormes responsabilités internationales, tant dans le domaine politique que dans le domaine économique, ne peut contribuer de façon concrète à l'établissement d'une paix juste et durable.

173. Nous souhaitons voir s'ouvrir des horizons meilleurs pour ce conflit déjà classique du Moyen-Orient. C'est là un problème délicat et épineux qui met à l'épreuve non seulement les possibilités d'action, mais l'existence même de l'Organisation des Nations Unies, car l'homme de la rue, dans toutes les régions du monde, juge la réalité de l'Organisation aux résultats positifs obtenus dans les situations de conflit que la presse porte quotidiennement à sa connaissance.

174. Le Paraguay estime que, sous réserve de deux principes directeurs — la reconnaissance expresse de l'existence pleine et souveraine de l'Etat d'Israël et le droit du peuple palestinien à avoir sa propre patrie —, l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité des Nations Unies constitue la voie menant à la solution heureuse que tous les hommes de bonne volonté souhaitent.

175. Il y a différentes formules pour conquérir la paix. Il est évident qu'elles exigent toutes un esprit de dialogue, c'est-à-dire une bonne réceptivité aux raisonnements, même à ceux qui proviennent de l'autre camp, afin de mieux comprendre les réalités objectives qui sont à la base de tout conflit humain. Plus évidemment encore, il faut que soient apaisées les passions qui nous font voir l'opprobre et l'indignité, là même où ne devrait régner que le bon sens.

176. Dans ce domaine ouvert à l'espoir, nous plaçons les conquêtes déjà obtenues par la détente entre les grandes puissances, et grâce à leur décision — décision définitive, nous l'espérons — de coopérer à la solution des problèmes et à l'action positive internationale.

177. Ces résultats nous permettront-ils de résoudre le problème confus et hallucinant de l'accumulation des

armements? L'humanité va-t-elle continuer d'investir des millions de dollars en armes de tous genres? Le sens commun va-t-il l'emporter et le sens de la responsabilité va-t-il triompher pour faire en sorte que ces millions soient utilisés pour l'amélioration du niveau de vie des peuples en voie de développement?

178. Il appartient aux nations grandes et puissantes de donner l'exemple, de geler les conflits et de faire en sorte que soient limitées réellement la fabrication et la vente des armes.

179. Il est impossible de comprendre la course aux armements à laquelle se livrent certains pays en voie de développement alors que leurs peuples réclament de toute urgence qu'il soit donné satisfaction à des nécessités prioritaires et élémentaires. De telles attitudes font fi de la faim et de la pauvreté de millions d'êtres humains. Il y a des pays en voie de développement qui demandent de plus grands crédits pour pouvoir accélérer leurs progrès tandis que d'autres, paradoxalement, dépensent des millions en monnaie forte pour l'acquisition d'armes ultramodernes ou au contraire périmées.

180. Sur la route de la course aux armements, les roses de la paix et de la compréhension ne peuvent pas fleurir. Tout accroissement exagéré des effectifs militaires ne peut que donner naissance à des suspicions et à des craintes et entraîner des rivalités territoriales stériles entre les nations. La simple accumulation d'armes et la concurrence entre les Etats pour leur possession est en soi un début de bellicisme qui ne peut que déchaîner des expériences douloureuses. Mieux vaut ne pas jouer avec les éléments de la mort, de la haine, de la douleur et de la destruction.

181. Le Paraguay, depuis de nombreuses années, lutte âprement, à défaut d'une assistance financière meilleure et, surtout, d'une assistance plus souple et plus généreuse, à la recherche de jours meilleurs. Sa philosophie est celle du travail et de la production. L'infrastructure continue de s'améliorer à une cadence rapide dans tous les domaines. L'éducation, le logement, la santé, la production, l'encouragement à l'exportation, le domaine énergétique, sont les préoccupations vitales d'un gouvernement qui ne recherche que la paix et le progrès de la nation. Son peuple — qui, plusieurs fois au cours de son histoire, a été déchiré dans sa fibre par la guerre et l'anarchie interne — accompagne de sa foi et de ses vœux ses entreprises. Conformément à la Constitution, à l'ordre et à la loi, ses effectifs militaires se sont mis au service des communautés pour créer un monde meilleur pour tous sans discrimination d'aucune sorte. L'armée, la marine et les forces aériennes, imprégnées de cette mystique de la paix et du développement, travaillent avec le peuple à la réalisation d'ouvrages d'intérêt national. Les bâtiments scolaires, les locaux publics, les routes, les voies de communication, les télécommunications, la marine marchande, les services aériens intérieurs et internationaux, les centres sanitaires, la réforme agraire, telles sont les préoccupations des glorieuses forces armées, orgueil légitime du peuple.

182. Ma patrie et ses forces armées investissent dans cette tâche patriotique et progressiste l'argent qu'elles auraient pu investir dans l'achat d'armes.

183. Fort de ces convictions, mon pays continuera à préconiser ici la nécessité de contenir la course aux armements et d'amorcer une politique de désarmement juste, honorable, fruit d'un dialogue fécond, entre tous les pays, à commencer, logiquement, par les superpuissances.

184. S'il est un fléau qui caractérise notre époque, c'est le terrorisme. Le séquestre d'avions, les otages innocents, une violence sans discrimination, des assassinats effroyables, des gens mutilés ou sacrifiés sans motif valable, constituent des phénomènes qui sont la négation de la civilisation.

185. C'est le plus cruel et le plus inhumain des délits.

186. Froidement, de façon calculée, en toute réflexion, dans le silence et le mystère, le terrorisme prépare son activité destructrice et néfaste qui, à plus d'une reprise, fait des victimes impuissantes devant tant de mal.

187. Qu'ont à voir ces êtres innocents avec les causes ou les motifs qui inspirent ces actions purement criminelles ?

188. Jusqu'où ira notre civilisation et que vaudront nos valeurs morales si l'on ne met pas fin à un tel état de choses ?

189. Est-il vraiment honorable de parler, dans toutes les enceintes nationales et internationales, de paix, de tolérance, de justice, de bien-être collectif, si l'on ne peut pas mettre fin à ce genre d'activités, répudiées par tous les hommes du monde, quelles que soient leur couleur, leur langue ou leur religion ?

190. Le Paraguay tient à affirmer que ce chapitre doit venir s'ajouter à la liste des grandes frustrations collectives. Le Comité de notre organisation, qui étudie le terrorisme⁷, n'a pu parvenir à rien de concret malgré des semaines de travail.

191. Le mal est partout et chemine quotidiennement sur toute la planète; il ne se cantonne pas dans un pays déterminé. Au train où nous allons, le terrorisme s'internationalise et ses conséquences s'installent partout, à n'importe quelle heure et sans respecter la vie de quiconque. La localisation n'existe pas pour cette activité. Aujourd'hui c'est un assassinat dans le foyer même d'une victime, demain ce seront les mains amputées d'une modeste employée des postes.

192. La solution de fond, me dira-t-on, se trouve dans l'éradication des causes qui l'ont engendré. Nous devons étudier ces causes et y trouver un remède rapide et définitif. Je songe à l'oppression des peuples qui recherchent leur autonomie, leur indépendance et leur identité nationale; au pessimisme de tant d'hommes et de femmes qui ne voient pas dans le travail des Nations Unies une solution aux problèmes chroniques que connaît leur patrie; au statut colonial périmé de communautés ethniques différentes de la métropole ou de ceux qui les oppriment, et qui ne peuvent exprimer librement leur volonté souveraine; à l'exploitation injuste et immorale par des groupes oligarchiques de majorités maintenues dans une situation de discrimination raciale ou économique, ou les deux à la fois, ou dans un

statut inhumain, et à la persécution pour des causes à la fois ethniques, sociales, religieuses ou politiques.

193. Sans mettre en doute le droit de tous ces peuples et collectivités à se frayer leur propre chemin vers l'autonomie ou la libération, nous devons néanmoins déployer des efforts pratiques afin de contenir la vague actuelle de terrorisme qui rend véritablement notre monde invivable.

194. L'humanité, dans sa recherche permanente d'un mieux-être, se tourne vers la mise en valeur rationnelle des ressources de la mer et cherche à y consacrer ses méthodes techniques les plus évoluées.

195. L'alimentation, les sources d'énergie et les industries de transformation espèrent trouver dans la mer des sources quasi magiques dont le rendement, encore inconnu, peut atteindre des chiffres insoupçonnables.

196. Sans entrer en détail dans l'étude de ce que représente la mer en tant que réserve de ressources minérales et autres, il convient de parler aussi de son immense utilité dans le domaine des transports et des communications entre les peuples et les hommes.

197. Le Paraguay, par un déterminisme historique malheureux, a été privé non seulement de sa côte maritime, mais se trouve au coeur même de l'Amérique du Sud, privé des bénéfices que signifie la possession d'un littoral maritime.

198. Comme l'a dit mon distingué prédécesseur, M. Miguel Solano López :

"On peut donc comprendre notre décision inébranlable et notre lutte constante dans toutes les enceintes et dans toutes les réunions, lutte qui cherche à ce que soient consacrés les principes du droit international, de plus en plus avancés, qui viennent compenser, par la justice internationale, les inconvénients évidents que notre situation de pays sans littoral nous impose⁸."

Lors de la réunion qui a eu lieu le 17 avril 1971 à San José de Costa Rica, pendant la première session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains [OEA], le Ministre des affaires étrangères de mon pays, M. Raúl Sapena Pastor, a parlé de la question de l'étendue des mers territoriales pour faire connaître les points de vue du Paraguay. Et voici ce qu'il a dit :

"La République du Paraguay est un Etat sans littoral que les conditions géographiques et historiques ont privé du grand avantage que comporte un littoral maritime. Cependant, le Paraguay a le droit de bénéficier de la liberté de la mer, d'une navigation sans restriction, des ressources de la pêche, des richesses sous-jacentes et de l'espace aérien situé au-dessus de cette zone. Et, dans la mesure où les Etats disposant d'un littoral maritime augmentent arbitrairement leur souveraineté sur la mer territoriale, ils limitent également de manière arbitraire les droits de la République du Paraguay et de tous les Etats.

"L'étendue de la mer territoriale ne saurait être fixée par des principes nationaux, qu'ils proviennent de la loi

⁷ Comité spécial du terrorisme international, créé conformément à la résolution 3034 (XXVII) de l'Assemblée générale.

⁸ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Séances plénières, 2062^e séance, par. 11.

ou de la constitution, mais par le consentement de tous les Etats, riverains ou sans littoral, consentement exprimé clairement dans les accords internationaux."

199. A ce propos, M. Jorge Aja Espil, membre du Conseil interaméricain de juristes, a affirmé ce qui suit :

"A l'intérieur du continent américain, il convient de tenir compte de la situation des pays sans littoral maritime, tels que la Bolivie et le Paraguay, qui se sont déclarés en désaccord avec l'extension à 200 milles de la mer territoriale, car cela implique une limitation de leurs droits souverains en haute mer. Sans l'accord de ces deux pays, on ne peut parler d'un accord régional."

200. En rappelant les éléments communs des principes et des normes en la matière, le Comité juridique interaméricain, le 9 février de l'année en cours, a dit également :

"Les Etats riverains autoriseront les Etats privés de littoral appartenant à la région à exploiter les ressources biologiques de la zone s'étendant des 12 aux 200 milles marins, en leur reconnaissant des droits préférentiels par rapport à des Etats tiers et conformément à des critères que consacreront des conventions multilatérales, régionales ou bilatérales."

201. Ces éléments communs sont ceux que le Comité recommande aux Etats américains de prendre en considération pour les présenter aux conférences régionales et internationales qui auront lieu pour définir un nouveau régime des mers.

202. La justice internationale la plus élémentaire exige que les pays sans littoral ou ayant un plateau continental enclavé aient le droit d'exploiter les ressources biologiques de la zone sur un pied de parfaite égalité avec les pays riverains, quelle que soit la dénomination adoptée; et non seulement les ressources biologiques, mais aussi les ressources minérales, doivent être réservées à l'exploitation des Etats dans leurs régions respectives, sans tenir compte de leur emplacement géographique.

203. Dans le domaine des causes de frustration, il y a un chapitre qui doit être traité d'une manière spéciale. Les pays en voie de développement continuent d'espérer que les déclarations et les recommandations faites dans les réunions et conférences internationales se traduiront dans la réalité. Leurs économies subissent la détérioration constante des termes de l'échange, dans leur commerce avec les nations hautement industrialisées, au préjudice direct de l'avenir de leurs peuples.

204. Les pays fournisseurs de matières premières et exportateurs de ces matières continuent de souffrir des effets défavorables de l'instabilité des prix de leurs produits d'exportation; de la revalorisation de certaines monnaies, conséquence qui était imprévisible et qui a des effets fâcheux sur l'attribution des crédits et des prêts internationaux, ainsi que de l'augmentation des prix des biens que nos pays doivent nécessairement importer pour répondre aux besoins des consommateurs et faire face à leurs plans d'expansion et de développement. Les pays riches sont de plus en plus riches et les pauvres continuent de s'appauvrir.

205. Il n'est pas possible que seuls certains pays interviennent dans les réformes des systèmes monétaires, alors que les conséquences s'en font sentir pour toutes les nations, et surtout sur les économies des pays en voie de développement.

206. Le développement n'est pas la responsabilité exclusive de chaque pays; c'est la responsabilité de tous, et il exige la coopération de tous les pays dans la mesure de leurs possibilités, compte tenu du principe de non-ingérence. En toute logique, les pays puissants et prospères ont l'obligation de coopérer davantage encore, aussi bien quantitativement que qualitativement, à cette croisade de relèvement oecuménique. La technologie, clef de toute expansion, ne peut pas simplement servir une petite minorité, capable d'en payer le prix. La technique, les problèmes du commerce, les investissements, le financement, l'ouverture de nouveaux marchés, constituent des instruments indispensables au progrès de nos peuples.

207. La paix n'est pas seulement l'absence de conflit armé; elle consiste aussi en une attitude de compréhension de la part des pays hautement industrialisés et de coopération juste au développement et au bien-être de nos peuples. La justice dans les relations économiques, dans les décisions monétaires, dans la politique de préférences générales, dans l'attribution de crédits et l'aide financière, ainsi que dans l'emploi de la technique et de la politique d'investissement, est le seul moyen de parvenir à un monde plus humain, plus libre et plus juste.

208. La désillusion, le mécontentement, la pauvreté extrême, le succès des privilégiés, la répartition injuste et illégale du travail international, le manque de ressources financières pour assurer le développement, tout cela constitue une menace à la paix, à la stabilité et à la compréhension internationales. Si nous ne voulons plus de guerres ni de conflits, les grands pays, en modifiant leurs relations économiques, doivent octroyer un traitement juste et une aide véritable aux pays en voie de développement. Le progrès de ces pays, en fin de compte, sera le triomphe de notre monde, de nos institutions, il sera un facteur de bonne économie, d'harmonie et de relations commerciales fructueuses, car la prospérité de tous les pays assurera le bien-être et la prospérité de chacun.

209. Le Paraguay, qui est un membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, après un long processus d'anarchie politique, vit aujourd'hui, sous l'égide d'un authentique patriote, le général Alfredo Stroessner, sous des institutions républicaines. Nous avons laissé derrière nous les cruels affrontements entre frères pour nous consacrer complètement aux tâches d'un travail fructueux. Nous avons laissé derrière nous la haine pour nous élancer vers l'objectif du bien-être collectif et du développement national. Nous avons dépassé le stade des institutions provisoires et nous travaillons sous le signe de la paix et du progrès, avec l'aide de tous les pouvoirs de l'Etat et de l'opinion publique. Aujourd'hui, nos préoccupations portent sur la paix, l'instruction publique égale pour tous, la santé, le logement, l'ouverture de nouveaux marchés pour l'exportation, une politique de l'emploi et le développement efficace des ressources du pays. En résumé, nous nous préoccupons de l'intérêt de l'homme et du développement des peuples.

210. C'est dans cet esprit que le Paraguay répond au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Waldheim, que nous voulons "une organisation qui soit plus qu'un mécanisme de conférences et une tribune où promouvoir leurs [celles de la majorité des Etats Membres] politiques nationales [A/9001/Add.1, p. 8].

211. Le Paraguay désire une organisation dynamique, qui renonce à un verbalisme vide, qui soit plus qu'une simple

tribune, qui soit une entité solidaire, où toutes les nations, grandes et petites, coopéreront au progrès du monde et des peuples. Le Paraguay veut que la lumière brille chaque jour pour tous les hommes, sous toutes les latitudes, sans qu'il y ait des pays privilégiés et d'autres oubliés, à l'abri de l'intervention étrangère, de l'exploitation et de la dépendance économique comme de l'asservissement idéologique.

La séance est levée à 17 h 55.